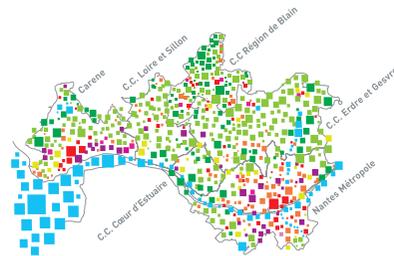


**Document de travail**  
**COMITÉ SYNDICAL**  
3 novembre 2015



NANTES SAINT-NAZAIRE  
PÔLE MÉTROPOLITAIN

Schéma de Cohérence  
Territoriale Nantes Saint-Nazaire

# PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

# LE PADD DU SCoT

Nantes Saint-Nazaire : territoire d'eau douce, d'eau salée, de marais, de bocages, de forêts, d'estuaire, de rivières. Territoire de villes, de hameaux, de bourgs, d'écart, de villages. Territoire d'industries. Territoire de métropole aussi. C'est cette réalité tout en mosaïques que le projet doit prendre en compte et valoriser.

## L'ambition du PADD .....7

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT Nantes Saint-Nazaire s'articule autour d'une **ambition territoriale affirmée** et déclinée en **5 défis majeurs** qui structurent les ambitions sociales, économiques et environnementales du territoire pour son devenir à l'horizon 2030.

## Des valeurs de cohésion sociale et territoriale pour accompagner la dynamique démographique ..... 10

## La performance économique et l'attractivité au service de l'emploi pour tous ..... 16

## L'estuaire de la Loire, laboratoire de la transition énergétique et écologique ..... 24

## Une éco-métropole garante de la qualité de vie pour tous ses habitants ..... 32

## Une organisation des mobilités favorisant l'ouverture à l'international, les connexions entre les territoires et la proximité au quotidien ..... 42

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire réaffirme son engagement en faveur d'un projet d'aménagement et de développement durable du territoire. Fort de quinze ans de dialogue, les intercommunalités du Pôle ont construit au travers du SCoT adopté en 2007 un projet de territoire aujourd'hui réactualisé.

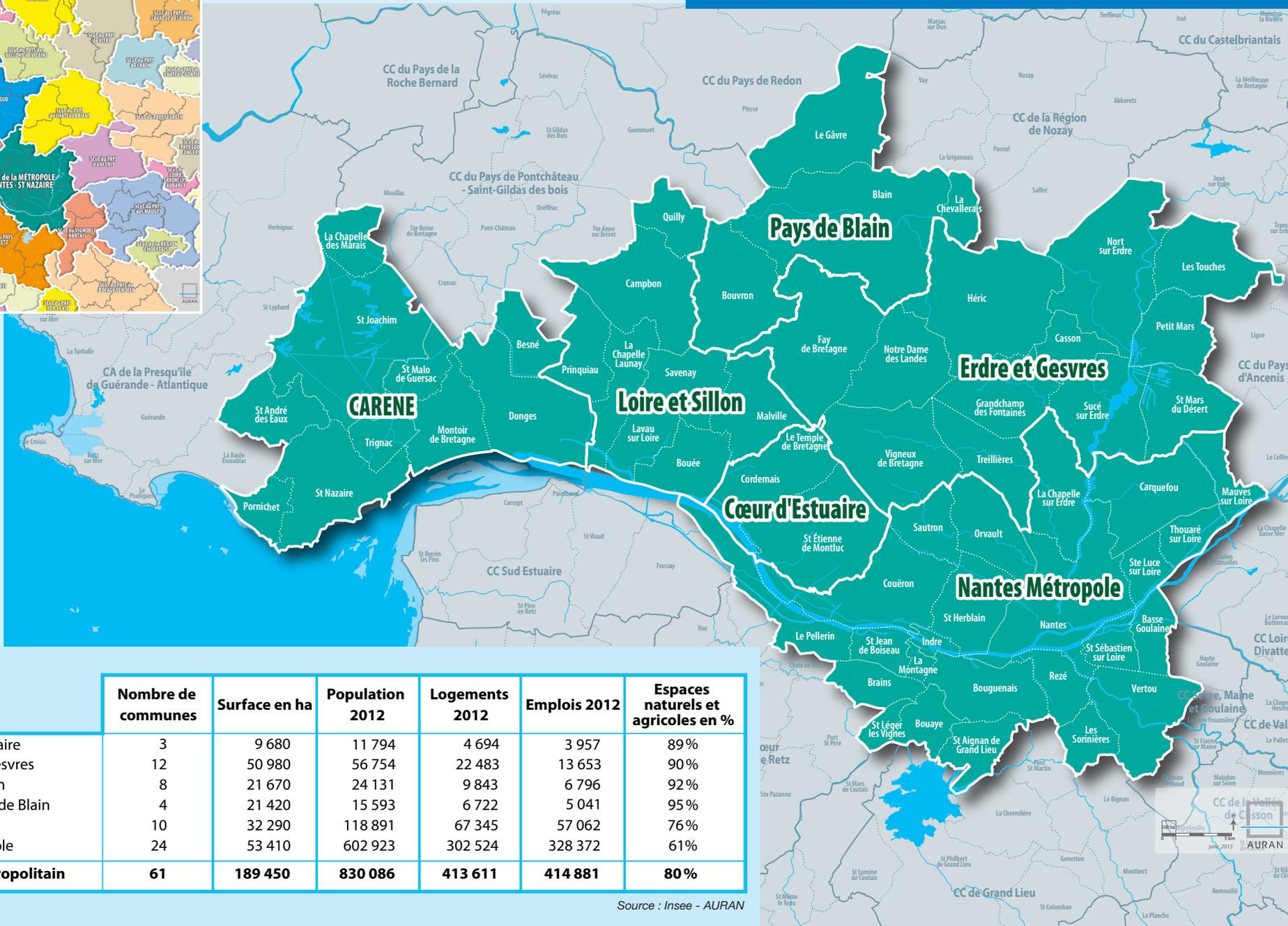
Document de cohérence entre territoires, politiques publiques et actions partenariales, ce projet stratégique se veut un cadre pour l'action de tous au bénéfice des territoires, de la population et des acteurs socio-économiques. **6 grands principes transversaux** ont ainsi guidé l'élaboration du PADD :

- La prise en compte de toutes les échelles du Grand Ouest au quartier, en lien avec l'ensemble des collectivités et acteurs socio-économiques concernés.
- La responsabilité démographique, économique et environnementale ; les solidarités territoriales, sociales et générationnelles.
- L'optimisation et la préservation durable, de toutes les ressources, environnementales, mais aussi économiques, humaines, en équipements et services.
- La proximité, et l'adaptation aux spécificités des contextes et identités locales .
- La conjugaison des différents projets territoriaux et thématiques ; l'articulation et la contribution des compétences et des projets locaux dans un cadre collectif.
- Le développement d'outils d'observation et d'évaluation ; le partage des expériences et des initiatives ; le soutien à la mise en œuvre partenariale des actions.

Les photographies ont été réalisées par :

- Nantes Métropole - Patrick Garçon
- Carene - Dominique Macel
- Carene - Guy Toublanc
- Carene - Martin Launay
- AURAN
- ADDRN
- Pôle métropolitain

# LE PÔLE MÉTROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE



	Nombre de communes	Surface en ha	Population 2012	Logements 2012	Emplois 2012	Espaces naturels et agricoles en %
CC Cœur d'Estuaire	3	9 680	11 794	4 694	3 957	89%
CC d'Erdre et Gesvres	12	50 980	56 754	22 483	13 653	90%
CC Loire et Sillon	8	21 670	24 131	9 843	6 796	92%
CC de la région de Blain	4	21 420	15 593	6 722	5 041	95%
CARENE	10	32 290	118 891	67 345	57 062	76%
Nantes Métropole	24	53 410	602 923	302 524	328 372	61%
<b>Pôle métropolitain</b>	<b>61</b>	<b>189 450</b>	<b>830 086</b>	<b>413 611</b>	<b>414 881</b>	<b>80%</b>

Source : Insee - AURAN

## RAPPEL

### Qu'est-ce que le PADD?

#### » Les objectifs politiques du projet de territoire à l'horizon 2030

À l'issue de l'identification des besoins et des enjeux propres au territoire Nantes Saint-Nazaire, la seconde phase d'élaboration du SCoT porte sur l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui formalise le projet de territoire pour les 15 ans à venir et la définition des objectifs des politiques publiques à mener. Les objectifs du PADD font ensuite l'objet d'un débat en Conseil Syndical au plus tard 4 mois avant l'arrêt du projet de SCoT par le Comité Syndical (*article L. 122-7 du CU*).

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) formalise quant à lui les orientations prescriptives qui s'imposent aux documents d'urbanisme et de planification de rang inférieur : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Plan Local d'Urbanisme, Programme Local de l'Habitat...

#### » Le contenu juridique du PADD

**Art. L122-1-3 du code de l'urbanisme :** « *Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.* »

## DU DIAGNOSTIC AU PADD

### 4 ateliers d'élus

Au regard des principaux constats et des enjeux identifiés lors du diagnostic, les élus membres de l'atelier permanent du SCoT ont été amenés à travailler sur la construction d'un projet de territoire dans l'objectif de préparer le débat sur le PADD en Comité syndical.

Ce travail, mené avec l'assistance de l'AURAN et de l'ADDRN, s'inscrit dans un processus itératif et collectif dont l'objectif est de se placer dans une démarche prospective basée sur 4 ateliers successifs portant sur les problématiques suivantes :

#### » Atelier n°1 : Quel modèle de développement ? - 13 mars 2015

Lors de cet atelier, les élus ont été amenés à travailler sur les problématiques liées à l'attractivité du territoire, la solidarité territoriale, la politique de logements et le développement économique à partir des questionnements suivants :

- Quelle ambition pour Nantes Saint-Nazaire à l'échelle du Grand Ouest de la France ?
- Quelle responsabilité du territoire dans la croissance démographique départementale ?
- Quels objectifs en matière de mixité sociale, intergénérationnelle et d'accès à l'emploi ?
- Quels activités économiques et services traditionnels préserver et quelles filières émergentes soutenir ?

Cet atelier a permis de faire émerger les perspectives de développement socio-économique établies au regard des prévisions économiques et démographiques.

#### » Atelier n°2 : Quels équilibres pour quel fonctionnement ? - 3 avril 2015

Lors de cet atelier, les élus ont été amenés à travailler sur deux grands questionnements liés à l'organisation territoriale en matière de logements, d'emplois, de services, d'équipements, de transports et de déplacements :

- Pour quelles ambitions, quels équilibres ? *Le maillage urbain*
- Pour quelles liaisons, quels fonctionnements ? *La mobilité et l'accessibilité*

Cet atelier a permis d'esquisser les grands principes de spatialisation du modèle de développement en matière d'aménagement de l'espace, d'équipements structurants, de transports et de déplacements.

### » Atelier n°3 : Quelle éco-métropole ? - 22 mai 2015

Lors de cet atelier, les élus ont été amenés à travailler sur les thématiques de ressources (*naturelles, agricoles, énergétiques...*) et de qualité de vie. Ils ont été invités à se répartir en deux groupes de travail en lien avec deux grands principes :

- Valoriser : *Biodiversité, Eau, Agriculture...*
- Anticiper : *Changement climatique, Risques, Énergies, Nuisances...*

Cet atelier a permis de confirmer l'ambition environnementale du territoire en matière de biodiversité, d'agriculture, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles.

### » Atelier n°4 : Quelles capacités d'accueil ? - 12 juin 2015

Lors de cet atelier, les élus ont été amenés à s'interroger sur les capacités d'accueil du territoire permettant de concilier les ambitions démographiques, économiques et environnementales du projet de territoire dans un objectif de développement durable. Les questions posées ont porté sur :

- Où prioriser le développement ? *Jusqu'où va le SCoT ?*
- Comment optimiser les réserves ? *Quels objectifs chiffrés de réduction de la consommation d'espace ?*
- Comment faire ? *Quelles règles du jeu SCoT/PLU(i)/opérationnel ?*

Cet atelier a permis d'esquisser les grands principes de l'organisation de l'espace, de préservation des grands équilibres, de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux et de valorisation des paysages.

### » Atelier de synthèse - 18 septembre 2015

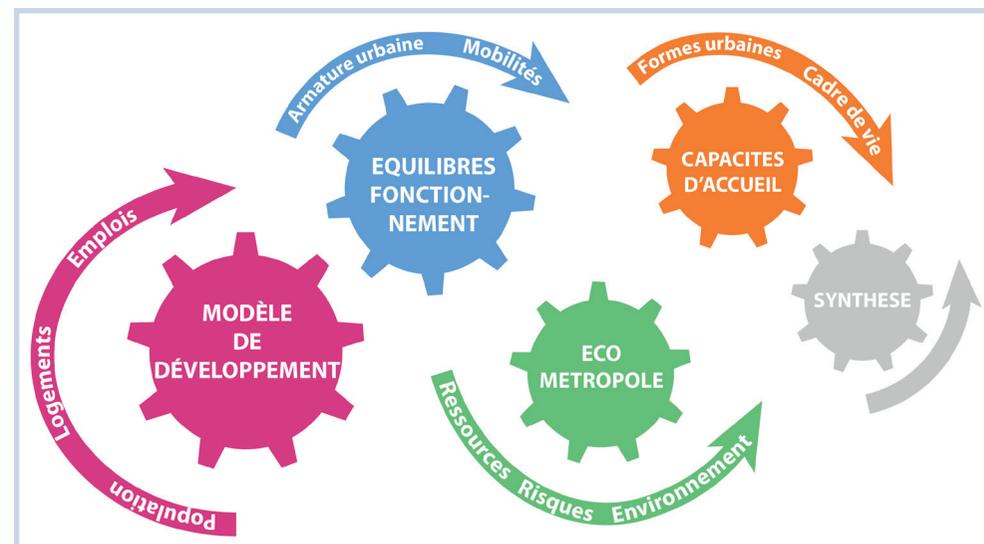
Un atelier de synthèse a permis de capitaliser sur l'ensemble des ateliers dans l'objectif de formaliser le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT de la métropole Nantes Saint-Nazaire.

## 1 séminaire

Ce séminaire «*diagnostic-enjeux*», qui s'est tenu le **10 juillet 2015** à la Cité des Congrès de Nantes, était ouvert aux élus du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et à l'ensemble des élus communaux et communautaires concernés par les problématiques d'aménagement du territoire.

Après une présentation par les agences d'urbanisme des éléments de contexte et des principaux enjeux du territoire, les élus de l'atelier permanent du SCoT ont restitué le contenu des échanges et des réflexions portant sur le devenir du territoire.

La restitution des ateliers et les échanges avec la salle ont permis de préfigurer le socle commun du projet de territoire et d'identifier les questionnements et les éléments à préciser afin de formaliser le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT de la métropole Nantes Saint-Nazaire.







## Nantes Saint-Nazaire

➤ *L'ambition de la métropole Nantes Saint-Nazaire à l'horizon 2030*

## Un territoire estuarien engagé dans la transition énergétique et écologique

Indiscutablement, l'eau est le premier marqueur de ce territoire, la Loire son premier symbole. Vecteurs d'identité, de développement économique et écologique, de tourisme, d'industrie, de commerce maritime... la Loire, son ouverture maritime, son océan, son estuaire et son écosystème composé de marais de Brière, du lac de Grand Lieu, du canal de Nantes à Brest, d'affluents que sont l'Erdre, la Sèvre ou le Brivet, constituent l'épine dorsale de ce territoire et de son projet. **Territoire bleu, Nantes Saint-Nazaire est aussi territoire vert.** Avec plus du quart de sa surface protégé au titre des zones Natura 2000, ces richesses naturelles uniques en Europe participent pleinement à l'équilibre de son développement.

La métropole Nantes Saint-Nazaire entend **contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique et bâtir un nouveau modèle énergétique.** La diminution des émissions de gaz à effet de serre et la réduction des consommations d'énergie constituent, pour l'ensemble des intercommunalités, les premiers objectifs. Ils s'inscrivent, à l'horizon 2030, dans la perspective des objectifs nationaux de réduire d'au moins 40% les émissions de gaz à effet de serre (*par rapport à 1990*) et de porter à 32% de la consommation finale la part des énergies renouvelables. Maîtrise des consommations énergétiques, développement des énergies renouvelables, anticipation des conséquences du réchauffement climatique... **le territoire s'engage de manière volontariste dans la transition énergétique** pour contribuer à réduire, à l'échelle nationale, de 50% la consommation énergétique finale en 2050 par rapport à 2012.

## Un projet co-construit depuis quinze ans

C'est donc dans un écrin bleu et vert que six intercommunalités, reliées par le plus grand fleuve sauvage d'Europe, ont décidé, il y a maintenant quinze ans, d'allier leurs destins. D'abord à cinq (*Nantes Métropole, Saint-Nazaire Agglomération, Erdre et Gesvres, Loire et Sillon, Cœur d'Estuaire*), puis à six avec le Pays de Blain depuis 2010, elles pensent et agissent dorénavant de concert, avec l'objectif majeur de développer ce territoire au service de ses habitants tout en respectant et valorisant ses qualités environnementales exceptionnelles. **C'est toute cette ambition que porte le projet d'éco-métropole, formulé par le premier SCoT approuvé en 2007.**

Ce schéma témoignait de la volonté des intercommunalités d'œuvrer ensemble de manière solidaire pour l'avenir du territoire et de ses 830 000 habitants, afin que le dynamisme économique et démographique profite à tous tout en garantissant un cadre de vie d'exception et en assumant la responsabilité environnementale de la métropole Nantes Saint-Nazaire à l'échelle internationale. Cette volonté s'est traduite par l'**adoption de règles partagées, fixant les fondamentaux de l'aménagement à l'échelle du grand territoire** : prendre en compte l'estuaire comme un bien commun, freiner l'étalement urbain, renforcer le bipôle métropolitain et les pôles structurants sans continuum urbain entre Nantes et Saint-Nazaire, protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles, articuler plus finement transports collectifs et politiques d'habitat et économiques.

Dans la continuité de cette première expérience de coopération, la révision du SCoT dix ans après est l'occasion d'actualiser le projet pour les 15 ans à venir. **Le territoire ne part pas d'une page blanche, les réflexions s'inscrivent dans la suite des acquis du premier SCoT.** L'évaluation a montré qu'ont été remplis beaucoup des objectifs que la métropole Nantes Saint-Nazaire s'était fixée (*projections démographiques, réduction de la consommation d'espace, évolution de l'emploi, préservation des voies ferrées par exemple*). Bien sûr des défis restent encore à relever : la meilleure polarisation du développement en lien avec les politiques de mobilité et une plus grande présence des logements sociaux dans le périurbain n'en sont pas des moindres.

## L'ambition européenne au service du développement local

**La métropole Nantes Saint-Nazaire a une responsabilité territoriale forte** et doit renforcer sa visibilité à l'échelle européenne, son attractivité, son accessibilité. **L'horizon européen doit rester l'ambition.** Non pas qu'il faille grandir pour grandir ou calquer le développement du territoire sur des modèles qui ne lui correspondent pas. Mais le partage d'une trajectoire européenne commune est une condition essentielle de la pérennité et du renouvellement du dynamisme pour les années à venir et une chance de développer l'emploi pour ses habitants. Dans la continuité du projet de territoire, cette ambition passe notamment par **le renforcement des coopérations métropolitaines** pour continuer à affirmer le rôle de la métropole Nantes Saint-Nazaire dans le Grand Ouest, la consolidation et le développement du potentiel industriel et des filières d'excellence, la progression déjà effective des fonctions métropolitaines. L'ambition passe également par le développement des échanges entre la métropole Nantes Saint-Nazaire et le monde pour consolider les capacités d'exportation des produits et services de l'économie locale, accroître l'ancrage sur la métropole des grands comptes déjà présents, en accueillir de nouveaux puisque les implantations d'entreprises étrangères sont encore faibles et développer le tourisme d'affaire, urbain et littoral. Cela passe dans le cadre du SCoT par une attention accrue à l'organisation des portes de la métropole (*port, aéroports, gares*) pour améliorer son accessibilité internationale. Enfin, l'ambition passe aussi par une nécessaire exemplarité dans un certain nombre de domaines : mobilités durables, optimisation de la consommation d'espace, transition énergétique et écologique, ville numérique.

## Une alliance des territoires à la mesure de la métropole Nantes Saint-Nazaire

Au-delà des différences, **les territoires de la métropole Nantes Saint-Nazaire partagent un certain nombre de valeurs** : l'alliance au bénéfice de tous les habitants, la cohésion sociale basée notamment sur le maintien et le renforcement du dynamisme économique, des inégalités sociales moins marquées qu'ailleurs, un esprit d'ouverture propre à l'Ouest et aux populations de territoires maritimes et portuaires, un esprit associatif et entrepreneurial particulièrement vivant, une culture du dialogue, de la recherche du consensus, de la concertation entre acteurs publics et privés, la préservation d'une qualité de vie pour les habitants.

Les grandes lignes de ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable s'ancrent ainsi dans la réalité passée et actuelle du territoire, et doivent permettre de **fédérer tous les habitants et acteurs autour d'une vision partagée de l'avenir**. Il porte l'ambition d'un territoire accueillant pour tous, acteur de l'économie et engagé dans la transition écologique et énergétique. Un territoire qui promeut un modèle garant de la qualité de vie et aux mobilités durables. Un territoire qui intègre les grands projets à sa stratégie d'ensemble : projet d'aéroport du Grand Ouest, Grand Port Maritime, réaménagement de la gare de Nantes, futur Centre Hospitalier Universitaire (CHU), transfert du Marché d'Intérêt National, Institut de Recherche Technologique Jules Verne notamment.

## Des défis à relever en commun

**De nouvelles problématiques émergent : réchauffement climatique, montée des eaux, révolution numérique, crise financière, modes de vie collaboratifs, renouvellement des pratiques (covoiturage, télétravail...) . . . Autant d'opportunités de s'interroger sur les modèles urbains existants pour proposer un aménagement du territoire plus sobre et efficient et engager le territoire dans une nécessaire transition écologique et énergétique.**

### » Le défi de l'accueil

Pas de projet sans population. Nantes Saint-Nazaire, territoire attractif, doit **continuer à accueillir de nouveaux habitants**. Alors que les familles agrandissent la métropole, le territoire doit réussir à retourner la tendance actuelle à la diminution de son poids démographique dans le département: il faut trouver les bons équilibres en accueillant de 920 000 à 950 000 habitants à l'horizon 2030. Tenir cette ambition nécessite de répondre aux besoins en logements de tous les habitants, et d'augmenter la production pour parvenir à une fourchette de 7 200 à 7 900 logements par an. Mais c'est aussi par la diversification du parc que la métropole Nantes Saint-Nazaire arrivera à répondre aux besoins de tous, et le logement social joue un rôle déterminant dans le parcours résidentiel des habitants. Chaque intercommunalité participera à l'accueil de la population et à une offre de logement diversifiée, dans une logique de complémentarité entre territoires urbains, périurbains et ruraux.

### » Le défi de l'emploi

Alors que l'économie locale continue à **créer des emplois malgré la crise économique et financière**, le territoire doit garantir les conditions d'un dynamisme économique pérennisé et renouvelé et rapprocher les actifs des emplois. Affirmer la vocation des sites industriels, logistiques et portuaires afin de favoriser le développement des activités industrielles comme les énergies marines renouvelables ou l'usine du futur, réserver le foncier nécessaire à leur déploiement, favoriser l'émergence des filières d'avenir comme les industries culturelles et créatives, soutenir l'enseignement supérieur et la recherche, sont des objectifs majeurs pour que chacun puisse trouver un emploi sur le territoire. La révolution numérique fait partie des nouvelles données du territoire à prendre en compte, en veillant à un équilibre en matière d'aménagement numérique du territoire, qu'il soit piloté par des acteurs publics ou déployé par les opérateurs.

### » Le défi de la transition énergétique et écologique

Pour répondre à l'objectif de diminution des gaz à effet de serre, les intercommunalités priorisent les politiques publiques visant à améliorer l'efficacité énergétique, accroître la rénovation thermique des logements anciens, développer les énergies renouvelables et les mobilités propres.

Le dynamisme économique et démographique ne peut pas se faire au détriment de la biodiversité et des terres agricoles. Nantes Saint-Nazaire doit **être plus volontariste en matière de transition écologique**, en préservant ses atouts naturels et agricoles, en plaçant l'eau au cœur de son projet.

Cette cohérence entre développement et préservation des ressources rejoint l'alliance porteuse entre ville et nature, marque de fabrique de l'éco-métropole Nantes Saint-Nazaire. Freiner l'étalement urbain et réduire la consommation d'espace restent l'une des priorités de ce SCoT. Elle passe par la priorisation du développement dans les centres-villes, centres-bourgs, centres de quartiers et par le renforcement de l'armature urbaine.

### » Le défi des déplacements

La mise en circulation du tram-train, le futur cadencement de l'offre ferroviaire, les cars à haut niveau de service, le développement du réseau structurant de transports collectifs de Nantes Métropole (chronobus) et de Saint-Nazaire Agglomération (Hélyce) sont autant de facteurs qui contribuent à **améliorer les liaisons entre les territoires** et qui permettent de lutter contre les inégalités socio-spatiales. Étant donné son positionnement à l'extrême Ouest de l'Europe, l'accessibilité nationale et internationale de la métropole Nantes Saint-Nazaire, ferroviaire et aérienne, reste une de ses priorités.

### » Le défi de la coopération

Les réponses seront certes à l'échelle des territoires. Mais aussi **dans le dialogue avec les territoires voisins** que sont le Pays de Retz, le Vignoble, Cap Atlantique, le Pays de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois, le Pays de Châteaubriant, le Pays des Mauges et le Pays d'Ancenis, et avec les métropoles et agglomérations de l'Ouest réunies notamment au sein du Pôle métropolitain Loire-Bretagne, Rennes en tête. Ce dialogue participe pleinement au projet stratégique pour Nantes Saint-Nazaire.

*La métropole Nantes Saint-Nazaire fait le pari d'un développement équilibré et intégrateur, le dynamisme de la métropole nantaise nourrissant l'attractivité des collectivités voisines et réciproquement.*

*Toutes ont un destin lié et développent une stratégie « gagnant-gagnant » en valorisant leurs atouts complémentaires pour relever les nombreux défis posés par la construction de la ville durable.*



## Nantes Saint-Nazaire

- *Des valeurs de cohésion sociale et territoriale pour accompagner la dynamique démographique*

À l'horizon 2030, Nantes Saint-Nazaire comptera **entre 920 000 et 950 000 habitants**, contre 830 000 aujourd'hui. À elle seule, cette croissance démographique, essentiellement liée au solde naturel, exprime bien le dynamisme du territoire et la qualité du cadre de vie qu'il propose à ses habitants. Importante, elle s'inscrit cependant dans le même rythme que celle des 15 années passées.

C'est une opportunité pour le territoire, témoignage de **sa vitalité et son attractivité**. Elle implique cependant un rythme de construction de logements pour permettre à chacun de se loger sur le territoire sans aller encore plus loin.

Pour accompagner le développement démographique et l'évolution des modes de vie, les six intercommunalités s'attacheront à préserver les équilibres générationnels, sociaux, territoriaux, économiques (jeunes, familles, actifs, retraités, personnes âgées. . .) : offrir des services et logements adaptés à tous, garantir la mixité sociale, maintenir sur Nantes Saint-Nazaire toutes les familles qui le désirent, quels que soient leur niveau de revenu et leur mode de vie. . . Autant de conditions nécessaires pour être un **territoire accueillant et solidaire**.

## Dynamiques démographiques : trouver les bons équilibres

Être en capacité de répondre aux besoins **de 920 000 à 950 000 habitants à l'horizon 2030**, avec une croissance portée au ¾ par le solde naturel. C'est le premier défi majeur auquel Nantes Saint-Nazaire doit répondre : permettre aux personnes qui habitent sur le territoire aujourd'hui d'y rester si elles le désirent et leur permettre, à elles et à leurs enfants, de s'y projeter. Cette croissance est la poursuite de la tendance constatée depuis 1999. Elle constitue une chance pour le territoire de profiter de son dynamisme grâce à une population jeune, active, et de son attractivité vis-à-vis d'autres régions en France.

Cet enjeu n'est pas propre aux agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire. Il concerne aussi Erdre et Gesvres, Loire et Sillon, Cœur d'Estuaire et le Pays de Blain, qui voient de plus en plus les jeunes ménages et les familles leur préférer des territoires plus éloignés. Et au-delà, il est nécessaire de se mettre en capacité d'attirer de nouvelles populations, dans les années à venir, quel que soit leur âge, et notamment des familles et des actifs.

La métropole Nantes Saint-Nazaire a une **responsabilité territoriale** notamment dans sa participation à la croissance démographique départementale. Et ce, non pour une question de simple évolution du nombre d'habitants - sous l'effet du vieillissement de la population et des naissances, la population du territoire continuera de toute façon à augmenter - mais bien parce que les coûts du foncier et de l'immobilier génèrent des impacts négatifs : inégalités socio-spatiales, éloignement voire isolement des familles les plus modestes, étalement urbain, allongement des déplacements domicile-travail...

Moteur économique et démographique, le territoire a une responsabilité forte. Notamment à travers le **logement des familles modestes, à proximité des emplois et des services**. Assurer un développement économique équilibré et dynamique, notamment des emplois présents, passera donc par la capacité du territoire à loger les actifs. Et à limiter les déplacements domicile-travail, facteur important d'une bonne qualité de vie.

## Besoins en logements : répondre à tous les habitants

Il s'agit de proposer une offre de **logements suffisante, diversifiée et abordable** qui réponde aux aspirations des habitants. Pour permettre des parcours résidentiels divers à l'échelle de la métropole de Nantes Saint-Nazaire, les objectifs liés au logement doivent être non seulement **quantitatifs**, avec un effort particulier pour l'agglomération nantaise, mais aussi **qualitatifs** (*types de logements, taille, locatif social/privé, accession abordable*) et **innovants** dans les modes d'habiter (*domotique, habitat partagé...*), de production **et économes en énergie**. Ces logements concernent les résidences principales mais aussi dans certains secteurs, particulièrement littoraux, les résidences secondaires.

Cet objectif majeur demande une **politique du logement ambitieuse et coordonnée**, portée par les intercommunalités, qui s'adapte aux évolutions sociodémographiques, en permettant de loger les familles, et notamment les familles monoparentales, les jeunes, les populations modestes ou aux revenus intermédiaires. Une politique qui accompagne aussi le vieillissement de la population et le souhait, largement partagé, de vivre le plus longtemps possible chez soi quel que soit son revenu.

Les problématiques particulièrement complexes rencontrées par certaines populations (*gens du voyage, personnes sans domicile fixe...*) en termes d'accès au logement doivent aussi trouver des réponses adaptées et ciblées.

Poursuivre ces objectifs, c'est servir une priorité forte : celle du maintien et du renforcement sur le territoire de la **mixité sociale**.

## Construction de logement : partager la responsabilité

Dans l'accompagnement des évolutions socio-démographiques, la construction de logements, notamment sociaux, **sera répartie entre les intercommunalités du territoire** où chacune des communes a son rôle à jouer et une responsabilité en la matière, au-delà du strict respect de la loi. La métropole Nantes Saint-Nazaire doit maintenir sa part de logements sociaux et abordables et chaque intercommunalité doit y contribuer. De nouvelles modalités d'actions concrètes en faveur du logement locatif social et de l'accession abordable seront trouvées pour surmonter les difficultés constatées de production dans certains territoires.

La construction de logements n'est pas le seul levier. Se donner les moyens d'une **stratégie foncière adaptée**, pour limiter la pression sur les prix du foncier et des biens, en est un autre. Il s'agit de faire en sorte que partout sur le territoire, notamment dans les agglomérations et les pôles structurants, les ménages aux revenus modestes et intermédiaires puissent se loger au plus près des services et des emplois.

En termes de localisation, la production de logement sera portée **en priorité sur les centralités et les secteurs bien desservis en transports collectifs** afin de lutter contre l'étalement urbain.

Pour autant, les besoins des communes et les efforts à produire diffèrent selon leur place dans l'armature urbaine, leur niveau d'équipements et de services, la performance de leur desserte en transports collectifs. Ainsi, les agglomérations nantaise et nazairienne d'abord, Savenay, Nort-sur-Erdre, Treillières/Grandchamp-des-Fontaines, Saint-Etienne de Montluc et Blain ensuite, en tant que pôles structurants ont une **responsabilité majeure mais différenciée** dans la capacité à accueillir et retenir la population.

## Parc existant : assurer la qualité des logements dans le temps

Les efforts portés sur la **rénovation du parc existant de logements** doivent également être renforcés. Parce que 80% des logements de 2030 sont déjà présents, l'engagement sur la réhabilitation de cet habitat, parfois très énergivore, est amené à se poursuivre car ce parc doit rester ou redevenir attractif et ne pas engendrer une précarisation des populations qui y résident.

La mise en place de **programmes d'accompagnement** par les collectivités est essentielle pour inciter à la réalisation des travaux de rénovation.

Nantes Métropole accompagne, dans le cadre de son plan climat, les copropriétés construites entre 1945 et 1985 tandis que l'agglomération nazairienne soutient les travaux de rénovation des copropriétés de la reconstruction du centre-ville. En milieu périurbain ou la problématique de rénovation concerne plus souvent les logements individuels, les Programmes d'Intérêt Général (PIG) fournissent des aides pour les travaux d'économie d'énergie.

Un autre chantier stratégique pour garantir la qualité et l'attractivité à long terme du parc de logements existants est celui des **quartiers prioritaires**. En lien avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), les deux agglomérations poursuivent des politiques ambitieuses de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville afin d'améliorer leur intégration urbaine : requalification des espaces publics, désenclavement, démolition / reconstruction de logements...

### **Mise en œuvre de la politique d'habitat : mobiliser les acteurs**

*Cette politique de l'habitat ambitieuse doit offrir aux habitants et aux acteurs de l'habitat (promoteurs, investisseurs, bailleurs sociaux) une vision claire de l'évolution du parc de logements.*

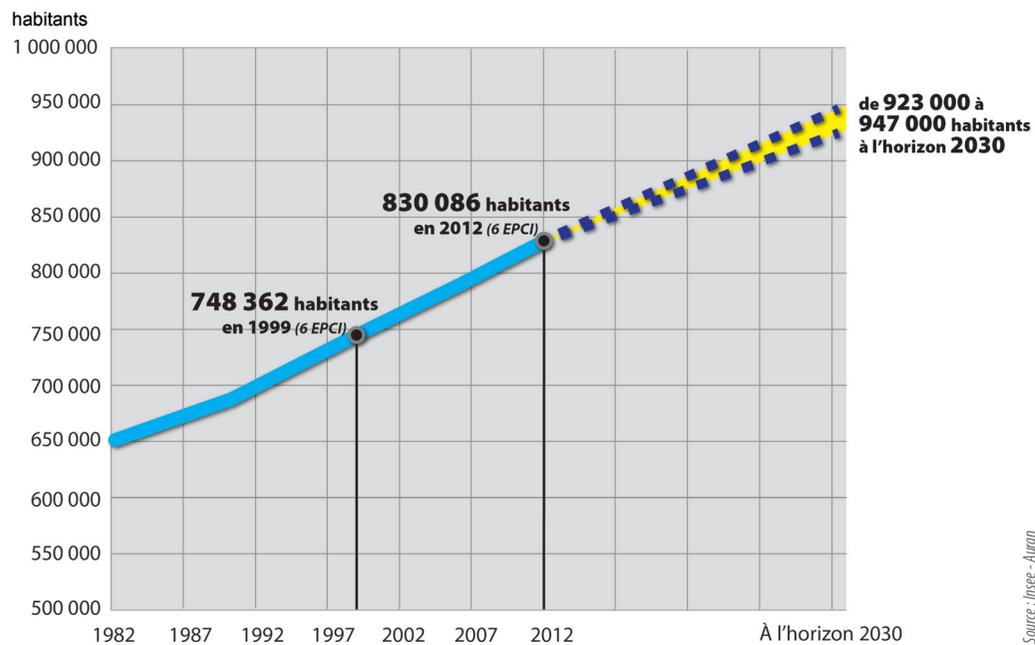
*La métropole Nantes Saint-Nazaire doit se donner les moyens de concrétiser ses ambitions en encourageant les **opérateurs publics et privés** à positionner leurs opérations en cohérence avec le projet de territoire et son aménagement global.*

*Le montage de programmes urbains innovants, la solidarité territoriale, l'adaptation au contexte local, le partage d'expériences, le dialogue avec les habitants constructeurs sont, dans ce domaine, **des pistes d'actions à approfondir.***



- **Construire de 7 200 à 7 900 logements par an**, notamment dans l'agglomération nantaise, pour répondre aux besoins de 920 000 à 950 000 habitants à l'horizon 2030, avec une répartition entre les intercommunalités qui s'inscrit dans l'armature urbaine et qui tient compte des capacités de chacun (*équipements, services...*), dans le souci de limiter l'étalement urbain.
- **Augmenter la part du logement locatif social dans la construction neuve** et développer l'offre de logement en accession abordable en priorité dans les centralités et les secteurs bien desservis en transports collectifs, et en lien avec l'armature urbaine.
- **Assurer la diversité des nouveaux logements** afin de prendre en compte l'ensemble des parcours résidentiels et les besoins spécifiques, pour que chacun trouve à se loger tout en accompagnant les évolutions sociodémographiques à l'œuvre : vieillissement de la population, évolution de la composition des familles...
- **Localiser** une part majoritaire des nouveaux logements **à proximité des centralités et des secteurs bien desservis en transports collectifs.**
- **Proposer** aux habitants une **offre diversifiée et complémentaire** en services et équipements tout en optimisant les équipements existants ou en projets.
- **Favoriser** l'évolution et l'adaptabilité du parc de logements actuel en recherchant une meilleure performance énergétique par **la réhabilitation du parc ancien** et encourager les constructions neuves très performantes énergétiquement.
- **Veiller à la mixité sociale et générationnelle** et prévenir la précarisation par le logement (*coût, énergie, accès aux services et à l'emploi, publics spécifiques...*).
- **Poursuivre les politiques et actions engagées dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville** des deux agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire.
- **Encourager le dialogue** entre les acteurs (*habitants, bailleurs sociaux, promoteurs, aménageurs, constructeurs, artisans...*) afin notamment d'assurer une solidarité territoriale et de développer des projets urbains de qualité. Inciter les opérateurs à construire des logements locatifs sociaux y compris hors des agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire.
- **Reconnaître la place de l'habitant comme acteur de la construction** et encourager l'innovation en matière de production de logements (*habitat participatif, habitat partagé, auto construction...*) et de réhabilitation.

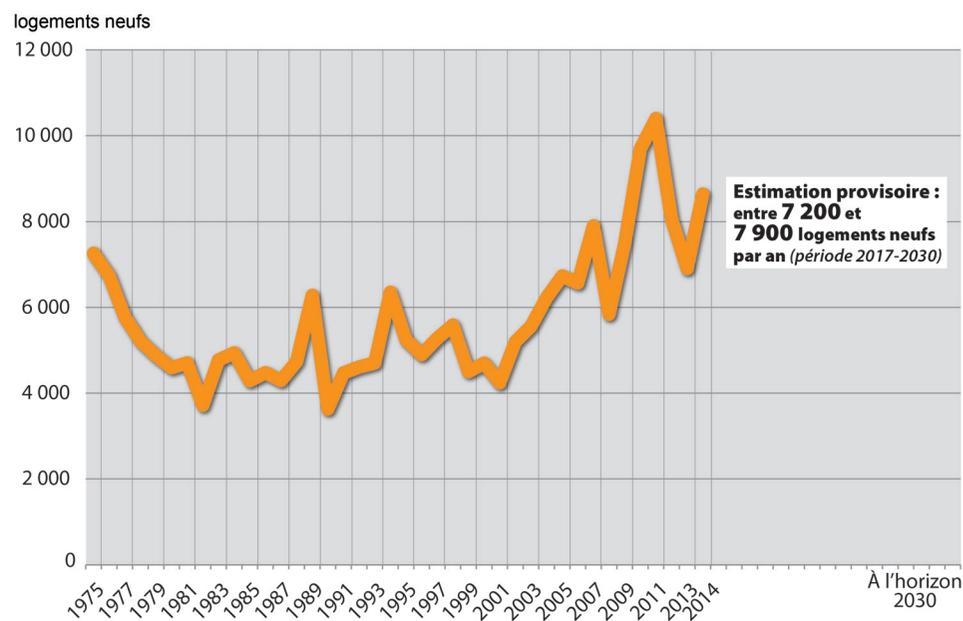
Projections de la population à l'horizon 2030 sur le territoire du Pôle métropolitain



### Entre 920 000 et 950 000 habitants à l'horizon 2030

Selon les projections, le territoire du Pôle métropolitain pourrait atteindre de 923 000 à 943 000 habitants, soit une progression de +11% à +14% du nombre d'habitants sur une vingtaine d'années.

Projections de la construction de logements neufs à l'horizon 2030 sur le territoire du Pôle métropolitain



### Entre 7 200 et 7 900 logements neufs par an en moyenne sur la période du SCoT

Selon les projections démographiques, la construction de logements neufs sur le territoire du Pôle métropolitain doit s'inscrire dans une fourchette de 7 200 à 7 900 logements neufs par an en moyenne sur la période du SCoT.

An aerial photograph of the Nantes-Saint-Nazaire port and industrial zone. The image shows a large body of water with several large cargo ships docked at piers. In the background, there are numerous industrial buildings, cranes, and infrastructure. The sky is clear and blue. A semi-transparent white box with a blue arrow points to the right, containing text.

## Nantes Saint-Nazaire

► *La performance économique et l'attractivité au service de l'emploi pour tous*

*Inscrit dans un contexte économique mondialisé, Nantes Saint-Nazaire se doit de consolider sa trajectoire et sa stratégie économique au service d'un objectif majeur, celui de **l'emploi pour tous**. Ainsi, chaque personne, quels que soient son parcours ou sa qualification, doit pouvoir contribuer au développement économique du territoire et valoriser ses compétences.*

***La métropole Nantes Saint-Nazaire peut s'appuyer sur une économie diversifiée, conjuguant activités historiques et d'avenir**, grâce à un socle industriel puissant (aéronautique, navale, agro-alimentaire, matériaux...), à la présence de filières d'excellence (numérique, énergies marines renouvelables, biotechnologies...) ou encore à la présence du quatrième grand port maritime français.*

***Locomotive pour le Grand Ouest**, le territoire doit privilégier son ouverture sur le monde. L'amélioration de l'accessibilité et le développement de la coopération entre territoires font aussi partie des objectifs qui feront du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire un **territoire attractif et performant**.*

## Emploi pour tous : cultiver une économie diversifiée...

La métropole Nantes Saint-Nazaire offre des visages économiques pluriels où cohabitent les activités portuaires, les industries à l'image de l'aéronautique, le tertiaire supérieur, le tourisme lié au littoral et à la Loire, l'agriculture, les activités traditionnelles ou de pointe, les services à la personne, le commerce, l'artisanat, l'économie sociale et solidaire, l'économie culturelle...

Le fait que la métropole Nantes Saint-Nazaire résiste mieux que d'autres à la crise a montré que la **diversité** de son tissu économique et **l'équilibre** entre les différentes sources de richesse productive, publique, sociale et présente, **sont des forces à préserver**. Ces atouts sont également à cultiver pour agir sur l'emploi, conforter la cohésion sociale et territoriale et peser davantage à l'international. Le territoire entend cultiver l'esprit d'innovation et de créativité qui le caractérise, qui permet **l'émergence de nouvelles entreprises** et qui favorise la création d'emplois, et appuie le développement de l'ensemble des entreprises, du grand groupe aux PMI, PME, TPE...

La **pérennité des emplois** générés par la présence de grands donneurs d'ordres industriels dans les domaines de la construction navale, l'aéronautique, la logistique, la production d'énergie ou encore l'agro-alimentaire est essentielle pour le développement économique du territoire. Il s'agit de préserver ces activités et de soutenir la diversification et le renouvellement des savoirs-faires, gages de l'excellence industrielle locale.

Pour faciliter **l'accès à l'emploi** pour tous, notamment des publics qui en sont les plus éloignés, il s'agit d'être volontariste pour accueillir de nouvelles activités, renforcer les dispositifs d'accès à l'emploi, et accompagner à la formation tout au long de la vie. Fluidifier les parcours professionnels en mettant en adéquation compétences, formations et besoins des entreprises est une nécessité. Permettre à chaque salarié d'évoluer dans sa vie professionnelle en fonction de son âge, de son état de santé, de sa situation personnelle et familiale est de nature à favoriser le bien-être au travail et l'efficacité de tous et toutes.

## ... et accompagner le déploiement des filières créatrices d'emplois

La métropole Nantes Saint-Nazaire accompagnera le déploiement des filières stratégiques pour l'ensemble de son territoire en garantissant un écosystème performant et favorable aux investissements des entreprises (*conditions d'accueil, mise en réseau des acteurs...*).

» **L'économie maritime** (*navale, énergies marines renouvelables, bio ressources marines, sécurité maritime, logistique et infrastructures portuaires...*),

L'économie maritime constitue le terreau historique de développement économique de la métropole Nantes

Saint-Nazaire avec la présence de fleurons industriels majeurs (*STX, DCNS...*). Le Grand Port Maritime est un élément structurant du tissu économique par son rôle central dans la logistique métropolitaine mais aussi dans le développement économique local.

» **Les technologies avancées de production** (*matériaux, aéronautique, transports...*)

Le territoire souhaite intensifier la dynamique industrie / recherche / formation pour permettre de véritables sauts technologiques, sources de compétitivité et de pérennité pour les entreprises. Elle accueille grâce à l'Institut de Recherche Technologique (*IRT*) Jules Verne un campus d'innovation technologique de dimension mondiale sur le manufacturing, ou le savoir produire français, autour de l'aéronautique, la construction navale, l'énergie et l'automobile.

Trois plate-formes technologiques permettent la mise en œuvre concrète de ces innovations : le technocampus composites (*EMC2*), dédié à la mise en œuvre des matériaux composites, le technocampus Smartfactory : dédié à la digitalisation de l'industrie, il comprend le Centre industriel de réalité virtuelle et un atelier du futur, le technocampus océan, dédiée aux procédés métalliques et aux structures en mer.

» **L'alimentation** (*agriculture et agro-alimentaire, sécurité alimentaire*)

La présence d'un pôle agro-alimentaire majeur au sud de l'agglomération nantaise est une chance pour le territoire avec la présence de donneurs d'ordre de dimension internationale, un vivier de compétences qualifiées et un solide réseau d'acteurs structurés autour de clusters du domaine. Il s'agit d'assurer la visibilité et l'attractivité de cette filière sur l'ensemble du territoire. La préservation des espaces agricoles à long terme doit garantir la proximité des lieux de production et de consommation.

» **La santé** (*hôpital du futur, biotechnologies...*)

Le projet de transfert du Centre Hospitalier Universitaire (*CHU*) vers l'Île-de-Nantes va s'accompagner de la création d'un pôle Santé autour de l'hôpital du futur. La structuration de la filière santé sur le territoire est l'opportunité d'apporter de la visibilité aux dynamiques liées notamment aux biotechnologies. Les différents pôles d'excellence médicaux du territoire viennent renforcer ces dynamiques (*Cité Sanitaire de Saint-Nazaire, Centre Hospitalier Spécialisé de Blain...*).

» **Le tourisme**

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire entend développer sa visibilité nationale et internationale grâce à une offre diversifiée liée au tourisme littoral en lien avec la façade maritime, au tourisme rural, cycliste, urbain et d'affaires. Le territoire valorisera pour ce faire ses atouts naturels et patrimoniaux du territoire (*Estuaire, Loire à Vélo, Voyage à Nantes, Escal'Atlantic, Pays «Erdre, Canal, Forêt», projet Loire Estua, appel à concepteurs «Eau et Paysages»...*).

Le territoire s'engage également dans le développement des secteurs liés aux **nouveaux modes de consommation et de production** tels que la transition énergétique, numérique et créative qui impactent tous les pans de la société. Dans cet esprit, il s'appuie aussi sur l'économie circulaire, collaborative, sociale et solidaire, et de services, créatrice d'emplois diversifiés.

### » Les secteurs et emplois liés à la transition énergétique (*énergies renouvelables, isolation des bâtiments, nouvelles technologies...*)

La transition énergétique doit faire l'objet d'une mobilisation de tous les territoires et pouvoir s'appuyer sur des changements de comportement à toutes les échelles : entreprises, particuliers et institutions. L'accompagnement à la **transformation des compétences et des métiers** impactés directement par la transition énergétique est un objectif fort du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire : secteur du bâtiment (*parc spécialisé en éco-construction de la Folaine, projets de plate-forme de rénovation énergétique d'Erdre et Gesvres et de Nantes Métropole...*), écologie industrielle, économie circulaire (*recupération des matériaux, méthanisation...*)... La réflexion engagée par l'agglomération nazairienne et le Grand Port maritime Nantes Saint-Nazaire pour la mise en place d'un **projet d'écologie industrielle** (*rationalisation et mutualisation des flux générés par l'activité industrielle...*) en est un exemple particulier déterminant pour renforcer l'attractivité de la zone portuaire.

Le développement des énergies marines renouvelables constitue une opportunité unique de développement sur le site de Saint-Nazaire et apportera la création de plusieurs milliers d'emplois sur l'ensemble du territoire. L'implantation du centre d'ingénierie d'Alstom à Nantes et la création de centres de démonstration « *near-shore* » (*Le Carnet*) et « *offshore* » (*SEM-REV – Le Croisic*) en sont des étapes importantes.

### » La transition numérique

Fort du label French Tech, permettant d'améliorer la visibilité à l'international de la métropole nantaise (*3ème ville numérique de France hors Paris*), le territoire souhaite **promouvoir les technologies de l'information et de la communication** et se positionner comme une place forte du numérique. La présence de grands donneurs d'ordre, d'opérateurs de télécommunication et de start-ups du web assurent aux entreprises du secteur un potentiel de développement important. Des réseaux structurés et performants (*atlantic 2.0, ADN'Ouest, Alliance Libre...*) assoient les échanges entre les entreprises du secteur. La performance numérique constitue un **enjeu important de coopération entre les territoires** pour garantir une couverture de pointe nécessaire à la capacité d'innovation de tous les acteurs économiques, notamment industriels, de la métropole.

### » Les industries culturelles et créatives

La métropole Nantes Saint-Nazaire souhaite s'adapter aux mutations technologiques et socio-économiques en favorisant la création et la capacité à générer de nouvelles idées. Le soutien aux industries culturelles et créatives, composées majoritairement de jeunes et petites entreprises autour du design, de la culture, de l'architecture, de la mode, et du numérique, passe notamment par l'accompagnement à l'émergence du Quartier de la création sur l'Île de Nantes. **Le développement de cette filière innovante irrigue l'ensemble du tissu économique des intercommunalités.**

## Enseignement supérieur et recherche : conforter un pôle universitaire moteur au sein du Grand Ouest

L'enseignement supérieur et la recherche sont au cœur de l'ambition métropolitaine. La capacité des territoires à être en première ligne dans les dynamiques de formation, de recherche et d'innovations scientifiques, économiques, technologiques est un axe déterminant d'attractivité et de développement. La présence actuelle ou à venir **d'équipements rayonnants**, l'organisation des pôles universitaires de pointe, de clusters et pôles de compétitivité complémentaires à Nantes et Saint-Nazaire est à ce titre essentiel.

Campus Nantes, schéma de développement universitaire de Nantes Métropole, permet de construire une stratégie à la fois spatiale, d'enseignement et recherche, fédérant la collectivité, l'Université et les grandes écoles publiques et privées, ainsi que les opérateurs de recherche.

Le pôle universitaire nazairien bénéficie, grâce à des laboratoires réputés, d'une spécialisation reconnue au niveau national autour de quatre grands thèmes, qu'il convient de conforter via le regroupement et le renouvellement du site universitaire : Génie Civil et Mécanique, Génie des Procédés et Bioprocédés, Génie Electrique et électronique, Achats, Logistique et Supply Chain

Cette structuration à l'œuvre s'inscrit dans la dynamique de **l'Université Bretagne Loire (UBL)**, socle de l'ambition du Grand Ouest pour l'enseignement supérieur et de la recherche : visibilité internationale, transition numérique, rôle moteur dans le développement économique des territoires, élévation du niveau de formation des jeunes, formation tout au long de la vie.

## Emploi partout : miser sur les complémentarités entre territoires

Pour avancer, il faut additionner les énergies. **Tous les territoires ont vocation à se développer** en fonction de leurs capacités, et leurs spécificités, et à participer ensemble à la dynamique créatrice d'emplois. Il s'agit de limiter les phénomènes de concurrence et d'organiser l'alliance des territoires, notamment afin que tous puissent bénéficier des grands projets. Les agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire ont vocation à demeurer des **pôles d'emplois majeurs** en organisant le parcours résidentiel des entreprises et en soutenant le développement des filières phares également au sein des intercommunalités.

- **Nantes Métropole confortera ses fonctions métropolitaines et son rôle moteur au sein du territoire** (*grandes administrations, sièges sociaux ou directions régionales de multinationales, recherche et développement, services supérieurs aux entreprises...*). Ces activités ont notamment vocation à s'implanter dans le cœur métropolitain (*Euronantes, Île de Nantes*). Elle doit aussi **veiller à conserver des espaces pour soutenir, accueillir et développer les activités liées aux filières industrielles stratégiques** (*par*

exemple les matériaux composites, aéronautique, ou l'agro-alimentaire). Enfin, elle doit répondre aux besoins liés au développement de l'économie de proximité.

- **Saint-Nazaire Agglomération soutiendra l'excellence industrielle sur son bassin d'emplois**, que ce soit au travers des grands groupes internationaux présents sur son territoire (*STX, Airbus, Total, Alstom...*) ou de ses PME, en mettant en place les conditions de leur développement (*foncier, immobilier, infrastructures, formation...*). L'innovation et la recherche constituent également des éléments déterminants pour inscrire l'agglomération de Saint-Nazaire dans l'économie de la connaissance et faire émerger de nouvelles filières dynamiques (*EMR, numérique, bio-ressources marines...*). Enfin, **la diversification de son économie devra se poursuivre** en développant les services supérieurs aux entreprises autour de la gare TGV, l'offre bien-être et santé autour de la cité sanitaire, l'activité commerciale, notamment en centre-ville, et en mettant à profit son potentiel touristique remarquable (*balnéaire, nature, industriel et urbain*).
- **Erdre et Gesvres, Loire et Sillon, Cœur d'Estuaire, le Pays de Blain** doivent pleinement jouer leur rôle dans l'organisation économique du territoire en proposant entre autres **une offre adaptée et complémentaire**, notamment dans les pôles structurants, en ville et en zone d'activités, participant aux filières économiques stratégiques. **La valorisation de leur spécificité représente une opportunité pour la dynamique globale du territoire** : agro-alimentaire, transition énergétique, industrie, logistique, tourisme...
- **L'ensemble des territoires** ont vocation par ailleurs à renforcer les emplois de proximité (*artisanat, services, commerces...*) au sein de leurs centralités.

## Localisation des commerces et activités : prioriser les centres-villes et optimiser l'espace

La qualité du cadre de vie est un facteur d'attractivité pour les entreprises car elles viennent avant tout s'installer où il fait bon vivre pour leurs salariés. Le développement économique de la métropole Nantes Saint-Nazaire s'inscrit dans un objectif de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et du cadre de vie.

### » Centralités : pour des centres-villes actifs

**Le rôle des centralités est de contribuer davantage à la création d'emplois et à l'accueil d'activités** (*commerces, services, artisanat...*). Leur mixité fonctionnelle, qui associe habitat, espaces professionnels, commerces et pratiques associatives, est encouragée. Le commerce et l'artisanat ont vocation à participer à l'animation des villes, des bourgs et des quartiers et à s'intégrer au tissu urbain constitué quand la cohabitation des usages est possible.

### » Zones d'activités : pour une offre organisée

Les parcs d'activités jouent aussi leur rôle dans le développement de l'emploi et doivent pour ce faire proposer

une offre qualitative et performante. Elles ont aussi vocation à **accueillir les entreprises ne pouvant pas trouver leur place dans le tissu urbain constitué**.

La requalification des zones vieillissantes (*stationnement mutualisé, locaux partagés par exemple*), ou la modularité de l'offre foncière et immobilière (*hôtels d'entreprises, villages d'artisans par exemple*) doivent participer à la réduction de la consommation d'espace.

Le territoire entend de plus promouvoir l'amélioration de la **qualité urbaine, paysagère et environnementale** de ses zones d'activités, de leur accessibilité par différents modes de déplacements et de leur niveau de services et d'animation lié notamment au déploiement de l'offre numérique en haut, voire très haut débit.

### » Projets commerciaux : pour une implantation maîtrisée

Contribuant fortement à l'aménagement du territoire, **l'équipement commercial** (*commerces et drive*) s'organisera en cohérence avec l'armature urbaine et confortera les centres-villes, centres-bourgs et cœurs de quartiers, tout en tenant compte de la politique maîtrisée des déplacements et des phénomènes de concurrence aux marges des territoires. Il s'agira de continuer à canaliser la croissance des surfaces commerciales des dernières années, notamment en termes de consommation d'espaces et de renforcer le commerce de proximité. L'animation du centre-ville de Saint-Nazaire constitue un enjeu prioritaire pour le dynamisme de la centralité nazairienne.

Quelle qu'en soit la nature, les projets commerciaux doivent **privilégier les centralités** pour leur implantation. Lorsque ce n'est pas possible, le commerce sera localisé dans les zones d'aménagement commercial.

## Infrastructures structurantes : ouvrir la métropole Nantes Saint-Nazaire sur le monde

Pour garantir **l'accessibilité de la métropole Nantes Saint-Nazaire**, et son attractivité, le développement de ses portes est déterminant.

**Le Grand Port maritime** en est une majeure en termes de transit commercial, de transport d'énergie, de produits agricoles et de passagers. C'est un acteur économique fondamental et un outil de développement territorial. La métropole Nantes Saint-Nazaire entend accompagner la mise en œuvre du projet stratégique du Grand Port Maritime. Les gares SNCF et l'amélioration des connexions ferrées (*liaisons vers Paris, vers Rennes, vers le centre de la France et le sud de l'Europe*), **le projet d'aéroport du Grand Ouest** ou le projet de Lignes Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (*LNOBPL*) sont également des outils majeurs. Leur développement est indispensable pour continuer à figurer parmi les principales **plates-formes inter-régionales d'échanges et d'interconnexion pour le transport de personnes et de marchandises**.

Face à la nécessité d'accroître la performance portuaire, d'anticiper les mutations énergétiques et de soutenir les filières industrielles métropolitaines. Il s'agit de rechercher la densification et l'optimisation des zones portuaires, tout en permettant la mise en place de zones industrielles et logistiques, notamment à proximité des espaces portuaires de Montoir-de-Bretagne et de Donges, ainsi que la création de bords à quais si le besoin logistique ou industriel est avéré.

Le réaménagement du site portuaire nazairien (*boulevard des apprentis, hub logistique pour les énergies marines renouvelables...*) ou encore la desserte du pôle industriel et logistique «Altitude» à Trignac font partie des chantiers stratégiques de l'agglomération nazairienne pour garantir des conditions d'accueil favorables aux activités portuaires et industrielles.

Concernant les sites portuaires amont, l'aménagement de la zone logistique de Cheviré à Nantes permettra de disposer de nouveaux espaces, tout en préservant les activités existantes. Sa dimension logistique et fluviale en fait un site à fort potentiel de valorisation.

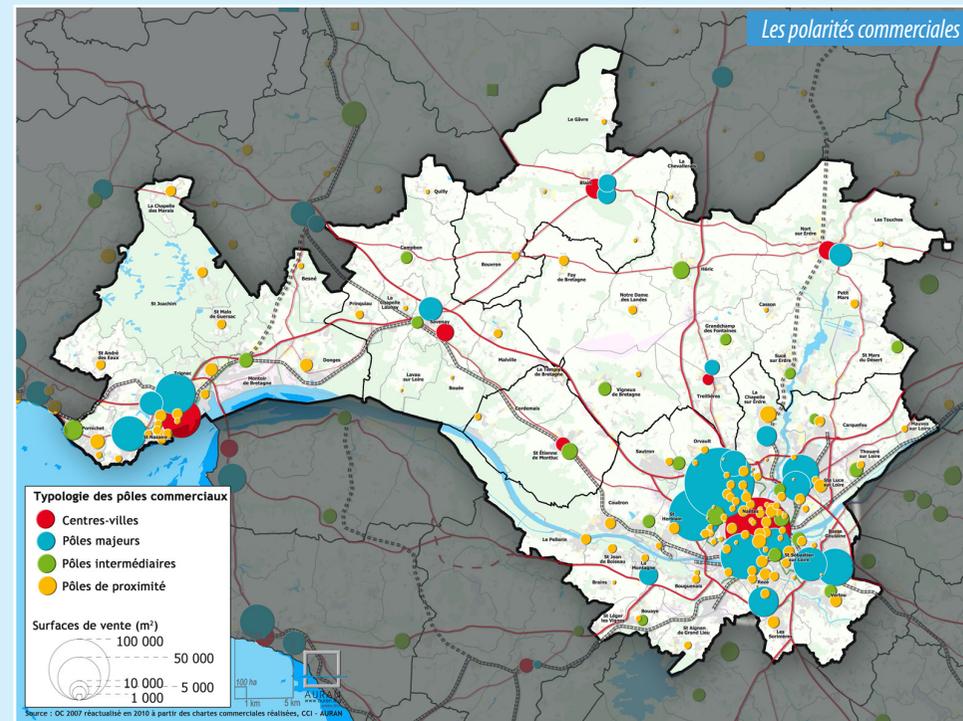
Concernant le projet d'aéroport du Grand Ouest il s'agit de renforcer la dynamique des pôles aéronautiques de Bouguenais et Montoir et de réserver un espace dédié à l'accueil d'activités liées à la dynamique aéroportuaire, en continuité de la zone Erette-Grand Haie et de coordonner et de maîtriser les zones d'activités situées à l'Ouest du site aéroportuaire le long de la RN165.

La métropole Nantes Saint-Nazaire sera particulièrement attentive aux **conditions d'intégration** de ces infrastructures dans le territoire local et au respect des équilibres environnementaux, économiques et démographiques. Elle doit également être vigilante à **conserver des potentialités foncières connectées à ces grandes infrastructures de transport**.

### **Coopérations économiques : développer les synergies internationales**

*La métropole Nantes Saint-Nazaire, espace métropolitain parmi les plus dynamiques en France, doit, dans une économie de flux, développer des synergies avec des villes mondiales et des grandes métropoles européennes. Elle fait aussi figure de locomotive inter-régionale et participe au développement de sa région en créant et en redistribuant les richesses.*

*Pour ce faire, les coopérations mises en place avec les territoires voisins et les autres métropoles du Grand Ouest, en matière d'accessibilité, d'enseignement supérieur, de recherche, de tourisme ou encore de culture et de développement numérique sont à renforcer.*



- **Affirmer un positionnement économique ambitieux et en s'appuyant sur les filières d'innovation et de création :**
  - Accompagner le déploiement des filières stratégiques : **économie maritime** (*navale, énergies marines renouvelables, bio ressources marines, sécurité maritime, logistique et infrastructures portuaires...*), **technologies avancées de production** (*matériaux, usine du futur, transports...*), **industries culturelles et créatives**, du **numérique, alimentation et santé** (*sécurité alimentaire, agriculture, hôpital du futur, biotechnologies...*), **tourisme** (*littoral, fluvial, rural, urbain, cycliste...*), et des **activités économiques émergentes** (*énergie, économie circulaire, collaborative...*).
  - Soutenir la **création d'entreprises** (*immobilier adapté, dispositifs d'accompagnement...*).
  - Développer les **coopérations économiques** entre les intercommunalités du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (*notamment sur le tourisme, le numérique ou la logistique*) au bénéfice de toutes les intercommunalités et en valorisant les spécificités de chacun, favoriser le dialogue avec les entreprises, les acteurs économiques et les territoires voisins.
- **Structurer une offre lisible et adaptée à chaque type de besoin :**
  - Identifier les **sites d'activités d'intérêt métropolitain** et **affirmer leur vocation préférentielle** : sites tertiaires stratégiques des agglomérations (*Euronantes, Ile de Nantes, Armor-Atlantis, évolution du pôle économique de Nantes Atlantique autour de l'IRT Jules Verne, Cadréan, Brais, Ville-gare à Saint-Nazaire*), sites industrialo-portuaires à Saint-Nazaire et Nantes (*Cheviré, Montoir et Donges*), sites logistiques existants ou à venir (*Carquefou-Haute Forêt, Savenay, Providence, Six Croix 2...*) et s'appuyer sur une organisation lisible des sites secondaires connectés aux axes structurants.
  - Privilégier **l'optimisation du développement des sites d'activités** à proximité des connexions existantes ou futures des grands réseaux (*port, fleuve, fer, aéroport, routes majeures*) dans un souci de maîtrise et de cohérence (*le long de la RN 165 notamment à l'interface des sites de Croix Rouge, Folaine, le long de la RN 137 au niveau du site de Erette-Grand'Haie...*) au sein des secteurs d'action économique coordonnée.
  - Anticiper les **besoins de développement des entreprises** en réservant des espaces pour l'industrie, la logistique et les activités portuaires, dans le respect des enjeux environnementaux.
  - Limiter le site du projet d'aéroport du grand ouest à l'accueil d'activités aéroportuaires, réserver une capacité foncière pour accueillir et polariser les activités liées à la **dynamique aéroportuaire** en continuité de la zone Erette-Grand'haie.
- **Conforter l'emploi en ville :**
  - Renforcer les cœurs et les pôles d'agglomération ; développer l'accueil d'activités économiques dans les pôles structurants et favoriser la vitalité économique de toutes les centralités (*activités artisanales, tertiaires, commerciales*).
  - Privilégier en priorité les centralités pour toutes les implantations commerciales ; lorsque ce n'est pas possible, polariser le commerce dans les zones d'aménagement commercial identifiées, et éviter les implantations commerciales en dehors des centralités et des zones d'aménagement commercial.
- **Améliorer les qualités fonctionnelles et paysagères des zones d'activités dans une perspective de performance économique :**
  - Favoriser la redynamisation des zones d'activités vieillissantes et l'optimisation foncière, faciliter l'accès aux services de proximité aux entreprises et aux salariés, améliorer la qualité urbaine et l'intégration paysagère des zones d'activités.
  - Connecter les zones d'activités au numérique et anticiper l'impact des nouvelles technologies et de leurs usages sur les activités et sur l'emploi.
- **Permettre à chacun de se former et évoluer professionnellement tout au long de la vie :**
  - Accompagner la population active (*services, formation, développement des compétences, transmission du savoir...*) et anticiper l'évolution des compétences pour mettre en adéquation filières économiques, formation des actifs et capacités d'enseignement. Mettre le management et la prévention des risques physiques et psychosociaux au cœur de la démarche de formation et d'évolution professionnelle.
  - Renforcer les liens entre l'enseignement supérieur et le monde professionnel et soutenir la recherche, favoriser l'accès à la formation et l'insertion professionnelle de tous les habitants.



## Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

# La performance économique et l'attractivité au service de l'emploi pour tous

### Conforter l'emploi en ville en lien avec l'armature urbaine

-  Développer les fonctions métropolitaines du cœur de Nantes Métropole et les diversifier dans la ville-centre de Saint-Nazaire
-  Renforcer la vocation commerciale et tertiaire des pôles structurants, de l'intrapériphérique à Nantes Métropole et du cœur d'agglomération de la Carène
-  Favoriser la vitalité économique et commerciale de toutes les centralités

### Préserver et développer les espaces supports des filières stratégiques

-  Accompagner la stratégie de développement du Grand Port Maritime
-  Maîtriser le développement économique lié à la dynamique aéroportuaire
-  Sites d'activités d'intérêt métropolitain ou connectés au réseau majeur
-  Secteurs d'action économique coordonnée

### Se former et évoluer professionnellement tout au long de sa vie

-  Encourager le lien entre filières économiques, formation, enseignement supérieur et recherche
-  Favoriser l'accès aux services de l'emploi et à l'insertion professionnelle des habitants

### Développer les coopérations économiques

-  À l'échelle de la métropole Nantes Saint-Nazaire en valorisant les atouts de chaque territoire
-  Avec les territoires voisins et les grandes villes de l'Ouest dans des domaines ciblés

-  Autocar à Haut Niveau de Service
-  Réseau ferroviaire et gares
-  Réseau routier



Source : Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire - ADDR - AURAN





## Nantes Saint-Nazaire

- *L'estuaire de la Loire, laboratoire de la transition énergétique et écologique*

*L'éco-métropole de Nantes Saint-Nazaire entend mettre en œuvre des réponses ambitieuses, innovantes et diversifiées en faveur de la **transition énergétique et écologique**, avec une prise en compte accrue des enjeux environnementaux.*

*Cette détermination s'appuiera sur une mobilisation renforcée de tous les territoires, sur la force de l'intelligence collective et sur la capacité à libérer ensemble les initiatives et les énergies.*

*Estuaire de la Loire, Océan Atlantique, marais, lac, plateau bocager, forêt, canaux, paysages urbains et naturels, diversité de la faune et de la flore... La métropole Nantes Saint-Nazaire offre une grande **richesse écologique et patrimoniale**. La nature et l'eau sont tout naturellement au cœur de son projet de développement.*

***L'ambition est partagée : il s'agit de donner corps à une éco-métropole,** organisant un développement humain et économique respectueux d'équilibres naturels et agricoles préservés, enrichis et valorisés.*

### **Transition énergétique et écologique : renouveler l'ambition**

La métropole Nantes Saint-Nazaire entend s'engager dans une nécessaire transition énergétique et écologique, à la fois pour limiter l'impact écologique induit par la construction de la ville et pour anticiper les modifications externes (réchauffement climatique...) afin d'adapter cette construction à un contexte changeant (montée des eaux...). **La baisse des émissions de gaz à effet de serre constitue une ambition majeure** pour l'ensemble des intercommunalités. Elle se décline dans les différentes facettes du projet de SCoT, renforçant les engagements pris en faveur d'un modèle de développement économe en espaces et respectueux des grands équilibres du territoire.

Territoire constitué à 80% d'espaces non urbains, la métropole Nantes Saint-Nazaire se construit autour d'un estuaire qui joue **un rôle essentiel dans le fonctionnement de la biodiversité mondiale**. La lutte contre le réchauffement climatique passe donc avant tout par la préservation et la valorisation d'un cadre naturel exceptionnel, poumon vert de l'éco-métropole. Le projet est l'occasion d'affirmer une ambition renouvelée en matière environnementale en définissant des objectifs pour la préservation de la biodiversité, la préservation des terres agricoles, la gestion des risques et de la ressource en eau.

Face aux alertes du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pointant les activités humaines comme cause principale du réchauffement climatique et de ses conséquences, la métropole Nantes Saint-Nazaire complète ces engagements en définissant une **stratégie énergétique** : maîtrise des consommations d'énergie, développement des énergies renouvelables, déploiement d'innovations permettant de limiter les émissions de gaz à effet de serre... le territoire participe à l'effort national en faveur du développement durable.

## **Biodiversité : préserver les espaces naturels, forestiers et agricoles ...**

Véritable mosaïque de milieux naturels, l'éco-métropole Nantes Saint-Nazaire bénéficie d'un écrin vert et bleu à sauvegarder. Il s'agit de **protéger les grands ensembles naturels reconnus pour leur valeur patrimoniale**, ainsi que les espaces terrestres et aquatiques de haute qualité paysagère et écologique : vallées de la Loire, de l'Erdre et de la Sèvre, du Gesvres, de l'Hocmard, du Cens, canal de Nantes à Brest, coteaux du sillon de Bretagne, marais de Brière et de l'estuaire, lac de Grand Lieu, forêt du Gâvre...

Site d'intérêt majeur sur le plan faunistique et floristique, escale essentielle pour de nombreux oiseaux, porte d'entrée du plus grand réseau hydrographique du territoire national pour plusieurs espèces de poissons migrateurs, **les enjeux de préservation sont prégnants dans l'estuaire de la Loire** ; il s'agit de conserver le plus durablement possible les milieux à plus forte valeur écologique notamment certains espaces déjà concernés par les protections « Natura 2000 ».

Afin d'**assurer des conditions favorables à la biodiversité remarquable ou ordinaire**, il s'agit de préserver et de restaurer les continuités terrestres et aquatiques qui sont déterminantes en termes écologiques et paysagers : haies bocagères, berges des cours d'eau... Jouant également un rôle majeur dans le fonctionnement écologique et hydraulique du territoire, les zones humides des secteurs présentant un intérêt environnemental ou hydraulique particulier, figurent parmi les espaces dont il faut préserver les fonctionnalités. Les projets s'inscriront dans la logique « éviter réduire compenser », et les grands projets d'infrastructures intégreront les enjeux écologiques et de gestion des espaces naturels.

La métropole Nantes Saint-Nazaire reconnaît **le rôle central joué par les espaces agricoles dans l'équilibre de ses territoires et dans son identité**, les espaces agricoles pérennes en sont le témoin. Ils seront réaffirmés.

## **... les faire connaître et les rendre visibles**

Plus généralement, sur les espaces littoraux et aquatiques, porteurs de grands paysages et d'usages récréatifs multiples, la métropole Nantes Saint-Nazaire affirme la nécessité **d'en permettre l'accès et d'en développer leurs différents usages, en préservant leur sensibilité naturelle et paysagère**.

**La multifonctionnalité des espaces agricoles** constitue également un atout à préserver durablement. La cohabitation entre les différents usages, le lien ville/campagne, l'accès aux espaces naturels et agricoles, la valorisation touristique ou de loisirs doivent donc être renforcés.

En outre, **une meilleure connaissance et appropriation par tous de ces espaces est essentielle**, que cela soit à travers des équipements ou des événements culturels et pédagogiques : collection d'œuvres Estuaire, Loirestua, centre d'interprétation et de valorisation sur l'Estuaire... L'aménagement de lieux ou itinéraires de découverte, de type Loire à vélo, de la richesse de la biodiversité et du paysage de Nantes Saint-Nazaire enrichira l'offre touristique tout en forgeant une culture commune.

## Omniprésence de l'eau : préserver la ressource

**La Loire**, dernier fleuve sauvage d'Europe, territoire majeur de biodiversité de dimension mondiale, lien physique et symbolique majeur du territoire, support d'une mosaïque de milieux naturels, s'inscrit comme la colonne vertébrale structurante de l'éco-métropole Nantes Saint-Nazaire. Au-delà de la Loire, du lac de Grand Lieu à l'Océan Atlantique, des nappes souterraines aux rivières, des dynamiques d'échanges entre eaux douces et marines conditionnent la qualité écologique du fleuve et des espaces naturels : tourbières, prairies humides... **L'amélioration du fonctionnement du fleuve et la reconquête des milieux naturels et hydrauliques sensibles constituent l'un des objectifs essentiels partagé par les grands acteurs du territoire.**

**Veiller à la préservation du fonctionnement écologique et de la qualité de l'eau** est une nécessité pour les écosystèmes aquatiques qui sont soumis à de nombreuses pressions menaçant la qualité de l'eau potable et les activités en dépendant. Aussi convient-il de continuer à la protéger. Ceci implique de veiller à des usages équilibrés ou des gestions alternatives et sécuriser l'alimentation en eau potable des habitants actuels et futurs, pour être en capacité de répondre aux besoins.

Dans le cadre du développement urbain et économique, **l'eau doit faire l'objet d'une attention particulière**. Les pollutions diffuses sont à prévenir, en particulier dans les zones vulnérables et notamment au niveau des cours d'eau situés en amont des bassins versants, des secteurs où la nappe phréatique est proche de la surface du sol, et des périmètres de captages pour l'alimentation en eau potable.

**La gestion des eaux pluviales constitue un levier majeur à actionner**. Il s'agit de promouvoir une gestion alternative des eaux pluviales, avec des solutions locales adaptées et de limiter l'imperméabilisation des sols. Cette préoccupation sera intégrée en amont des projets urbains.



## Agriculture : valoriser une activité essentielle

La fonction de **production alimentaire** prend tout son sens dans le contexte mondial et la recherche de proximité pour l'alimentation d'une population en forte croissance.

Outre la reconnaissance du rôle économique et social de l'agriculture dans toutes ses composantes, qui continue à trouver sa place sur le territoire, l'agriculture, et particulièrement l'élevage, est un acteur essentiel de la valorisation des paysages bocagers et des très nombreux espaces naturels comme les prairies de Loire, le marais de Brière... Il s'agit ainsi de porter une attention particulière à la préservation et à la **valorisation d'une agriculture respectueuse des milieux naturels**.

La **valorisation de l'agriculture péri-urbaine** (*vignoble, maraîchage, élevage*) doit s'inscrire dans une stratégie d'approvisionnement alimentaire en circuits courts et de valorisation des productions locales de qualité. Il s'agit également d'éviter l'apparition de friches agricoles autour des espaces bâtis et d'encourager les initiatives locales de reconquête des espaces péri-urbains délaissés par l'agriculture.

## Risques : développer des réponses adaptées

Au regard des **enjeux majeurs liés aux changements climatiques**, la vigilance est de mise. La culture du risque doit être développée. Le risque naturel doit être intégré dans les projets urbains et la sécurité des personnes et des biens garantie par les aménagements. Face aux risques de submersion marine et d'inondation, liés au changement climatique, il faut anticiper la vulnérabilité du territoire en prenant en compte ces risques le plus en amont possible.

Territoire industriel, Nantes Saint-Nazaire a à prendre en compte les **risques technologiques** en maîtrisant l'urbanisation autour des sites concernés conformément à la réglementation. En parallèle, la sensibilisation et l'information de la population des zones exposées est à renforcer afin de développer une culture locale du risque.

**Le bruit et la pollution de l'air** touchent tout le territoire, et plus particulièrement les zones agglomérées. La réduction de ces nuisances passera notamment par l'amélioration de la qualité de l'air qui agit sur la santé, et de la qualité sonore de l'environnement dans les secteurs les plus touchés.

**La question des déchets, enfin, est une préoccupation forte.** La diminution à la source, la gestion et la valorisation des déchets ménagers, industriels et inertes doivent être améliorées en privilégiant le traitement local et des actions de sensibilisation ainsi que le soutien aux initiatives locales en faveur de l'économie circulaire sont à développer.

## Stratégie énergétique : affirmer les priorités

La métropole Nantes Saint-Nazaire affirme les grandes priorités partagées pour la construction d'une ville économe en énergie, détaillées par les collectivités engageant des programmes d'actions en faveur de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

La **maîtrise des consommations énergétiques** constitue un premier objectif du territoire en matière énergétique. Avec près de la moitié du parc de logements construit avant 1974, la rénovation thermique des logements anciens et bâtiments constitue un axe prioritaire d'économies d'énergie et de développement de filières économiques d'avenir. Afin de limiter l'impact de la croissance du parc de logements sur la consommation finale d'énergie, la construction de logements très performants énergétiquement sera encouragée.

Représentant moins de 3% de la consommation énergétique finale, **le développement des énergies renouvelables** constituent un second objectif stratégique pour l'éco-métropole Nantes Saint-Nazaire. Le territoire ne pourra apporter une réponse énergétique unique, il s'engage donc sur la voie d'un mix-énergétique permettant de diminuer la dépendance énergétique en s'appuyant notamment sur :

- les réseaux de chaleur.
- les énergies de récupération (déchets, eau usées...).
- le bois-énergie, principale ressource renouvelable actuelle à l'échelle du territoire, principalement en zone rurale et péri-urbaine.
- l'exploitation du potentiel solaire, les secteurs pavillonnaires ou les grands bâtiments industriels, commerciaux et agricoles constituent des supports possibles.
- le gisement éolien doit aussi être exploité en développant les projets en cours le petit éolien sur l'ensemble du territoire et notamment dans les zones urbaines.
- la méthanisation, filière encore peu développée malgré un gisement important et des infrastructures de distribution de gaz compatibles avec du biométhane.
- la géothermie et l'aérothermie.
- les énergies marines (houlomotrice, hydrolienne, biomasse marine...).

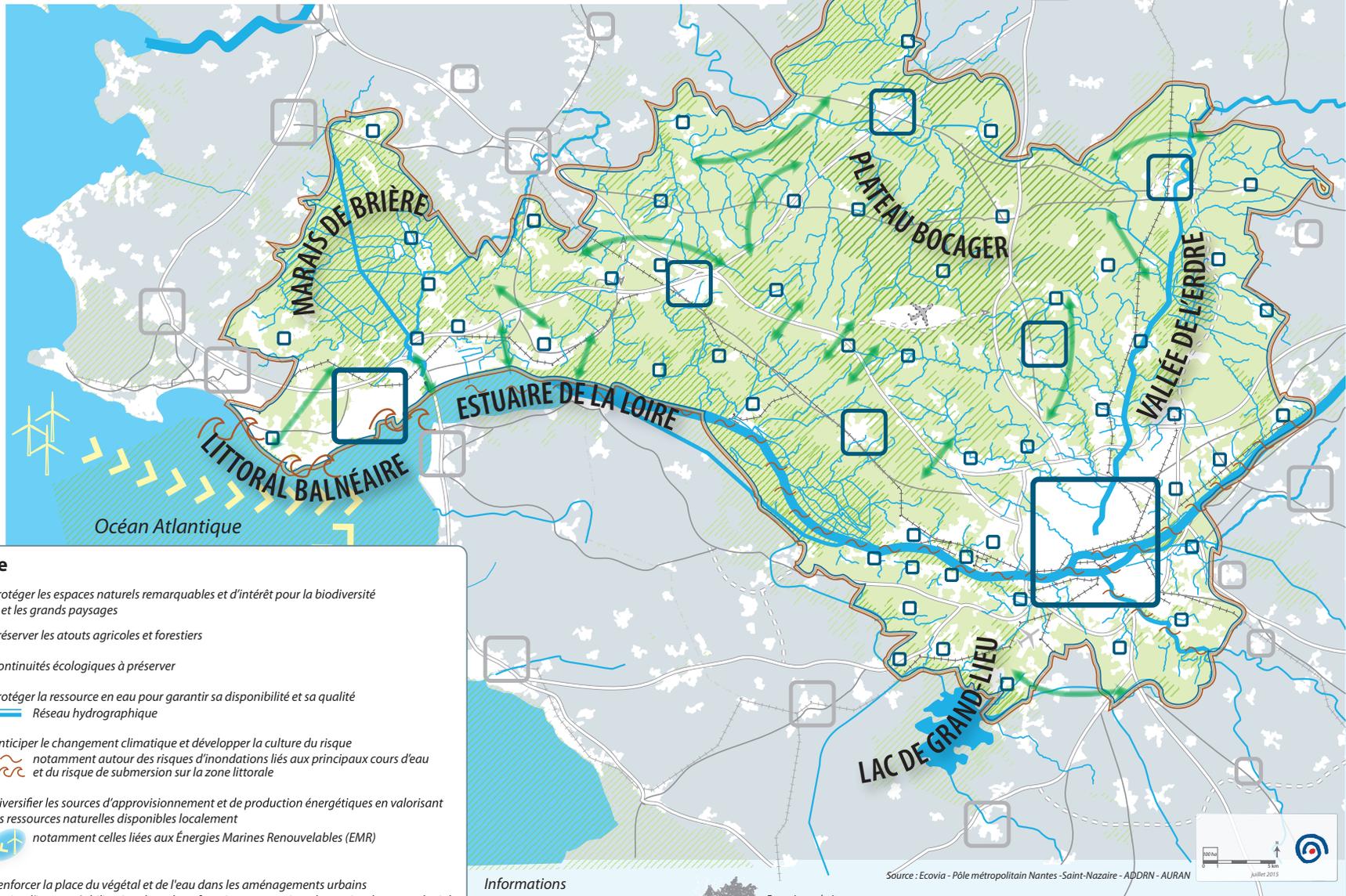
Enfin, le développement de toute la gamme des **mobilités propres**, à toutes les échelles, permettra de diminuer les émissions de gaz à effet de serre mais aussi d'améliorer la qualité de l'air et de mieux protéger la santé.

Le projet métropolitain visant à faire évoluer le système Basémis de comptage des émissions de gaz à effet de serre de Nantes Saint-Nazaire pour le rendre plus conforme aux critères onusiens MRV (*mesurable, rapportable, vérifiable*) assurera une **meilleure visibilité des performances des politiques de gestion du climat** à l'échelle territoriale.



# Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

## L'estuaire de la Loire, laboratoire de la transition énergétique et écologique



**Légende**

- Protéger les espaces naturels remarquables et d'intérêt pour la biodiversité ... et les grands paysages
- Préserver les atouts agricoles et forestiers
- Continuités écologiques à préserver
- Protéger la ressource en eau pour garantir sa disponibilité et sa qualité
- Réseau hydrographique
- Anticiper le changement climatique et développer la culture du risque notamment autour des risques d'inondations liés aux principaux cours d'eau et du risque de submersion sur la zone littorale
- Diversifier les sources d'approvisionnement et de production énergétiques en valorisant les ressources naturelles disponibles localement notamment celles liées aux Énergies Marines Renouvelables (EMR)
- Renforcer la place du végétal et de l'eau dans les aménagements urbains  
 Limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser une gestion alternative des eaux pluviales  
 Poursuivre et renforcer les actions engagées en faveur d'une transition énergétique

**Informations**

- Réseau ferroviaire / et projets
- Réseau routier / et projets
- Empreinte urbaine
- Aéroport / et projet

Source : Ecovia - Pôle métropolitain Nantes - Saint-Nazaire - ADDRN - AURAN



- **Reconnaître la place de l'eau, dans toutes ses dimensions**, comme socle commun majeur de l'éco-métropole ; concernant l'estuaire de la Loire, rechercher le juste équilibre entre le développement des activités humaines et la préservation de cet espace naturel majeur :
  - Promouvoir la réalisation de projets urbains respectueux du cycle de l'eau, qui renouvellent l'envie de vivre et de travailler au bord de l'eau et qui renforcent la place du végétal et de l'eau dans les aménagements urbains.
  - Protéger la ressource en eau pour garantir sa disponibilité en quantité et en qualité. Prévenir les risques de pollutions diffuses des cours d'eau et des nappes phréatiques. Veiller à des usages équilibrés de l'eau. Sécuriser l'alimentation en eau potable des habitants actuels et futurs.
  - Préserver les accès au fleuve pour des usages diversifiés. Promouvoir des projets de déplacements fluviaux pour le transport de personnes ou de marchandises et assurer la navigabilité du fleuve. Les bords de Loire pourront être valorisés pour la mise en œuvre de projets environnementaux, culturels, touristiques ou ludiques.
- **Dessiner une éco-métropole verte et bleue** :
  - Préserver et restaurer les principales continuités naturelles terrestres et aquatiques : le réseau de haies, les boisements, les berges des cours d'eau, les secteurs amont des bassins versants, les zones humides des secteurs présentant un intérêt environnemental ou hydraulique particulier.
  - Contribuer par le renforcement de la protection de certains espaces estuariens au sein des zones Natura 2000 à la stratégie nationale de création d'aires protégées.
  - Protéger les espaces naturels emblématiques du territoire reconnus pour leur valeur patrimoniale, reconnus comme secteurs d'intérêt de biodiversité : vallées de la Loire, de l'Érdre et de la Sèvre, de l'Hocmard, du Cens, canal de Nantes à Brest, coteaux du sillon de Bretagne, marais de Brière et de l'estuaire, lac de Grand Lieu, forêt du Gâvre...
  - Valoriser la place de la nature dans l'ensemble du territoire et renforcer en particulier son intégration dans les projets de développement et dans les villes, en particulier au sein des deux agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire et dans chaque centralités.
  - Développer une politique paysagère en faveur de la qualité du cadre de vie. Mettre en valeur les espaces agricoles et naturels.
- **Soutenir l'élaboration d'un projet agricole pour le territoire, permettant la diversité des fonctions et des usages des espaces agricoles** :
  - Pérenniser les espaces agricoles et affirmer leur rôle multifonctionnel structurant l'éco-métropole Nantes Saint-Nazaire : 80 000 hectares d'espaces agricoles pérennes.
  - Soutenir le développement de programmes d'actions agro-environnementaux dans la continuité des Périmètres de Protection et de mise en valeur des espaces Agricoles et Naturels périurbains (PEAN) initié en 2013.
  - Développer des filières agricoles et agro-alimentaires écologiquement et économiquement pérennes, performantes, innovantes et respectueuses de l'environnement.
  - Renforcer l'agriculture péri-urbaine, les productions locales de qualité et promouvoir les circuits courts. Reconquérir les friches agricoles dans les secteurs proches de villes en garantissant le maintien d'une agriculture de proximité.
  - Développer une agriculture respectueuse de la biodiversité garante de la qualité des paysages, en particulier dans les secteurs de marais.
  - Renforcer le lien ville/campagne en développant de nouveaux usages touristiques et de loisirs au sein des espaces agricoles en lien avec la profession agricole.
- **Poursuivre et renforcer les actions en faveur de la transition énergétique**
  - Promouvoir les actions concrètes engagées par chacun des territoires et la mise en œuvre d'outils stratégiques globaux en faveur de la planification énergétique et la mobilisation de l'ensemble des acteurs.
  - Fédérer une dynamique d'innovation territoriale autour de formes urbaines à énergie positive tout en étant attentif à la qualité des projets et à leur accessibilité financière au plus grand nombre.
  - Inciter à la rénovation énergétique des bâtiments existants, qu'ils soient résidentiels ou à usage d'activités économiques, et notamment des copropriétés dégradées, en particulier au sein des agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire.
  - Diversifier les sources d'approvisionnement énergétiques en valorisant les ressources naturelles disponibles localement (*réseaux de chaleur, éolien, bois-énergie, biomasse*). S'appuyer sur la présence du Grand Port Maritime pour valoriser les énergies marines au bénéfice de l'ensemble du territoire.
  - Faire de l'habitant un acteur de la lutte contre le dérèglement climatique.
  - Guider les habitants et les entreprises producteurs d'énergie avec un meilleur accompagnement des pratiques et fédérer l'ensemble des acteurs dans des démarches communes et concertées.

- **Limiter** l'exposition des habitants actuels et futurs aux risques, aux nuisances, aux pollutions des sols et de l'air. Développer la culture du risque :
  - Anticiper la vulnérabilité du territoire par rapport au changement climatique au regard des risques de submersion marine et d'inondation
  - Prévoir des mesures dans les aménagements urbains permettant de garantir la sécurité des biens et des personnes face aux aléas climatiques.
  - Renforcer la sensibilisation, l'information et la culture du risque de la population des zones vulnérables
  
- **Améliorer** la gestion des déchets :
  - Mettre en place toute mesure visant à la réduction à la source de la quantité et de la nocivité des déchets.
  - Diminuer les volumes mis en décharge dans la perspective de les réduire de moitié, conformément au «plan déchets national».
  - Développer la valorisation en optimisant et mutualisant les équipements existants.
  - Inscrire les nouveaux équipements nécessaires dans une logique partenariale.
  - Organiser le réemploi par le développement des ressourceries et de l'économie circulaire. Être attentif à la gestion des déchets de chantier et encourager l'utilisation des matériaux recyclés dans les aménagements urbains.



## Nantes Saint-Nazaire

- *Une éco-métropole garante de la qualité de vie pour tous ses habitants*

*La métropole Nantes Saint-Nazaire constitue un grand territoire à la forme originale. C'est le système lié au fleuve et à la mer qui a dicté l'urbanisation progressive du territoire. Organisme à deux têtes, son cœur est un estuaire, son front un océan et ses poumons un faisceau de 40 000 hectares de marais et rivières, importants réservoirs de biodiversité.*

*Aussi son développement doit-il être pensé dans le respect de ces grands équilibres.*

**L'affirmation de modèles urbains** soucieux d'économiser l'espace, les ressources naturelles et l'énergie est un objectif majeur du projet. Limiter l'étalement urbain, renforcer les centralités pour préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que la qualité des paysages et du cadre de vie font partie des objectifs majeurs depuis 2007.

*Tout naturellement, l'eau est au cœur du projet de développement. Une **alliance porteuse entre la ville et la nature**. Telle est la marque de fabrique, depuis longtemps, de la métropole Nantes Saint-Nazaire.*

*Il s'agit d'être encore plus ambitieux en proposant un projet collectif d'éco-métropole équilibré, tourné vers l'écosystème estuarien, auquel chaque territoire doit concourir, tout en conservant sa propre identité et des capacités de développement.*

### **Urbanisation : se développer dans un espace limité**

*L'éco-métropole Nantes Saint-Nazaire entend poursuivre la promotion d'une forme de développement urbain tourné vers le renforcement des centralités afin, d'une part, d'affirmer l'importance de la proximité (services, transports, commerces, artisanat...) et d'autre part, de **limiter l'étalement urbain pour préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers.***

*La mobilisation de tous les territoires, chacun en fonction de ses capacités et à son échelle, doit s'inscrire dans l'objectif de rechercher dans le tissu urbain constitué des espaces de renouvellement urbain, de maîtriser les extensions urbaines et de limiter fortement le développement des villages et des hameaux.*

*À ce titre, **l'optimisation du développement urbain est l'affaire de l'ensemble des territoires** et passe par un effort renouvelé en matière de réduction de la consommation d'espace. Cette ambition commune implique un développement privilégié au sein des enveloppes urbaines existantes et une déclinaison à travers des objectifs territoriaux différenciés.*

*Cet impératif majeur pour la qualité de vie, la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la valorisation du paysage... ne concerne pas uniquement la ville mais bien aussi les centres-bourgs et les centres de quartiers. Aussi, ces transformations urbaines doivent être conduites **dans le respect et la valorisation du cadre de vie, des identités paysagères et patrimoniales locales.***

## **Forme de la ville : renforcer les centralités à toutes les échelles**

L'éco-métropole Nantes Saint-Nazaire fonde son développement sur une **organisation territoriale hiérarchisée et polarisée autour des centralités**. Deux grands pôles urbains, des pôles structurants, un maillage de communes dynamiques dessinent la forme du développement d'une armature urbaine placée au cœur d'un écrin vert et bleu préservé et valorisé. Le choix de privilégier les centralités s'accompagne de la possibilité pour tous d'élargir par la mobilité le champ des possibles (*travail, habitat, loisirs...*).

Le développement de chacun des territoires a vocation à conforter l'organisation urbaine du territoire. **Pierres angulaires de l'édifice : Nantes et Saint-Nazaire.**

L'agglomération nantaise a une responsabilité en offrant plus de logements à toutes les catégories sociales et spécialement dans les quartiers où sont déjà présents **les grands services urbains**. Le développement urbain se déroulera de façon privilégié dans l'intrapériphérique, notamment via de grands projets comme Doulon Gohards. Le cœur métropolitain a vocation à s'élargir autour du centre-ville de Nantes grâce à de grands projets urbains comme l'Île de Nantes, Malakoff Pré Gauchet, Pirmil les Isles, le Bas Chantenay. La perspective de levée des contraintes réglementaires au Sud-Ouest et au cœur de l'agglomération nantaise liées à la proximité de l'aéroport de Nantes Atlantique (*Plan d'Exposition au Bruit*) dans le cadre du projet de transfert constitue également une opportunité d'intensification urbaine. À l'extérieur du périurbain, le développement urbain sera priorisé dans les centralités et les corridors **des transports en communs structurants ou à vocation structurante**.

Dans l'agglomération nazairienne, la politique d'urbanisation doit permettre d'accueillir les familles et les nouveaux habitants dans les cœurs urbains constitués. Un programme d'actions ambitieux sera notamment développé à Saint-Nazaire avec la poursuite des projets urbains (site de l'ancien Centre hospitalier du Moulin du Pé, quartiers nord, poursuite des aménagements autour du bassin et du front de mer...) et la rénovation du centre-ville. La qualité des programmes développés devra être le garant d'une attractivité renforcée.

En matière d'accueil de population, d'emploi, d'optimisation du développement, d'organisation des transports et des services, d'image et de rayonnement économique, touristique, culturel, les agglomérations nantaise et nazairienne ont à développer leurs complémentarités et leurs coopérations, avec une responsabilité forte pour **le cœur métropolitain à Nantes-Métropole et la ville-centre de Saint-Nazaire**. Les deux aggloméra-

tions, si elles n'ont pas vocation à se rejoindre en termes d'urbanisation, sont le lieu préférentiel d'accueil du développement démographique et économique. En dehors de ces espaces, le développement de l'urbanisation est privilégié dans **les centralités et les axes de transports structurants ou à vocation structurante**.

Aux côtés de ces deux agglomérations, le territoire fait le choix d'appuyer son développement équilibré sur **les centralités des pôles structurants** de Savenay, Nort-sur-Erdre, Treillières/Grandchamp-des-Fontaines, Blain et Saint-Étienne-de-Montluc. Ces pôles constituent des relais de développement et s'appuient sur des liaisons de transport performantes existantes ou à conforter. Si les deux pôles urbains de Nantes et Saint-Nazaire sont naturellement destinés à accueillir les grandes fonctions métropolitaines, les pôles structurants doivent appuyer leur développement non seulement sur l'offre d'habitat, mais également conforter l'offre d'emplois, de commerces, de services pour renforcer leurs centralités. Les centralités des pôles structurants ont ainsi vocation, au sein de leurs intercommunalités, à **accueillir une part prépondérante** du développement démographique et doivent également maintenir et étoffer leur niveau de services et d'équipements (*santé, scolaire, culture, commerce, etc.*), au bénéfice des territoires qu'elles polarisent.

**Les centralités des autres communes** sont appelées à être confortées dans leur fonction de **pôles de proximité**. Celles qui bénéficient d'un transport collectif performant, et d'un niveau structurant en **emplois, commerces, services et équipements** ont une responsabilité particulière dans l'accueil de population, la diversification du parc de logements, le maintien de l'artisanat et du commerce de proximité. Ces communes s'inscrivent en relais des pôles structurants. Leur développement sera précisé à l'échelle de chaque intercommunalité en s'inscrivant dans le respect des objectifs d'armature urbaine affirmés par le SCoT.

## Eco-métropole : construire la ville autour de l'eau

Le territoire poursuit la dynamique métropolitaine visant à « *construire la ville autour du fleuve* » qui a été récompensée en 2009 par le label d'État ÉcoCité. La métropole Nantes Saint-Nazaire réaffirme ce qui fonde sa stratégie pour la ville de demain : l'importance d'articuler non seulement les villes constituées et les projets urbains, mais également les espaces agricoles et naturels qui les relient et les séparent. Pour ce faire, **l'écosystème estuarien devient le cœur d'une nouvelle approche de développement**. L'éco-métropole Nantes Saint-Nazaire s'appuie sur la détermination des territoires à placer leurs projets au cœur d'un vaste estuaire aux dimensions naturelles et paysagères préservées et valorisées.



Valoriser l'eau est l'affaire de tous, y compris en milieu urbain : les formes urbaines et les pratiques innovantes en matière de gestion de l'eau, doivent être encouragées, tout comme la place de l'eau et du végétal en ville.

En faveur de la qualité du cadre de vie, **une ambition paysagère globale sera affirmée** avec l'enjeu de préserver des vues et éviter la fermeture des paysages à long terme. Elle se traduira par la mise en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers, la promotion de la qualité urbaine et paysagère des aménagements, notamment la nature en ville, ou encore la valorisation des paysages du quotidien notamment le long des voies structurantes du territoire (RN165, RN137, RN 171...).

Du Brivet aux bords de Loire, des Coteaux de Loire au port de Cordemais, de la vallée du Gesvres au canal de Nantes à Brest, il s'agit en particulier **de s'appuyer sur des réalisations exemplaires en matière de valorisation paysagère et urbaine.**

## Projets urbains et ruraux : poursuivre la dynamique de qualité

Produire un plus grand nombre de logements en réduisant la consommation d'espace est une équation complexe qui appelle à des **choix forts en faveur de la qualité** des opérations d'aménagements, de valorisation du patrimoine et du cadre de vie.

La présence de la nature en ville ou encore la proximité aux services constituent des axes clés et doivent donc être placés **au cœur de la façon de faire la ville.** Cela passe par le développement des expérimentations concrètes de **formes urbaines novatrices** prenant en compte les désirs des habitants d'intimité, d'accès à la nature, de proximité tout en étant économe en foncier, en énergie, en ressources naturelles et adaptées au contexte urbain.

L'éco-métropole Nantes Saint-Nazaire a fait la preuve par l'exemple de sa capacité à mettre en œuvre des projets urbains d'envergure grâce notamment à des structures de projet reconnues et à sa capacité à attirer des concepteurs réputés. Le territoire entend poursuivre et diffuser cette **dynamique de projets** afin de renforcer l'identité de chacun des territoires en développant ou en requalifiant des quartiers susceptibles de mêler les différentes typologies de population, d'emplois et de logements articulés autour d'un espace public facteur de lien social et de qualité de vie.

## Façade Atlantique : tirer parti de l'ouverture littorale

Depuis la naissance du port de Nantes voici 3 000 ans, la métropole s'est développée en phase avec son environnement naturel et en prise directe avec le monde et ce, grâce à son ouverture maritime et littorale, au débouché du plus grand fleuve de France.

Les territoires littoraux de la métropole Nantes Saint-Nazaire bénéficient d'une très grande diversité d'usages, de paysages et de fonctions:

- balnéaire et touristique pour Pornichet et Saint-Nazaire,
- urbaine notamment autour de la ville-centre de Saint-Nazaire et des centre-villes et centres bourgs de Bouaye, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Lavau-sur-Loire, La Chapelle-Launay, Bouée,
- industrielle et portuaire majeure pour l'économie régionale à Montoir et Donges,
- agricole et naturelle à Saint-Nazaire, Donges, La Chapelle-Launay, Bouée, Lavau-sur-Loire, Bouaye ou Saint-Aignan de Grandlieu

Ces espaces sont indissociables du développement de l'éco-métropole Nantes Saint-Nazaire, économe en espace et structuré par son armature urbaine. L'ambition portée est donc d'un **équilibre raisonné entre développement et protection.** Les principes de gestion économe de l'espace doivent particulièrement prévaloir dans ces espaces sous pression.

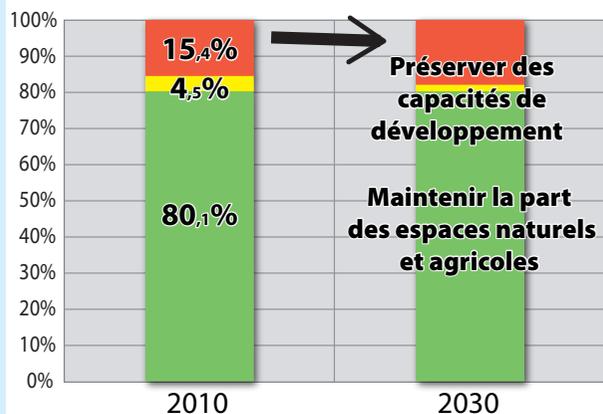
Au-delà des enjeux de préservation, l'ouverture littorale constitue une réelle chance (tourisme, développement économique, qualité de vie...) que le territoire se doit de valoriser.

L'agglomération nazairienne, porte d'entrée de la métropole sur la mer, poursuivra les aménagements de valorisation du front de mer (*projet de port de plaisance*), les engagements pour la qualité des plages et leur accessibilité, l'amélioration des connexions avec les paysages exceptionnels des marais voisins de l'Océan... sont autant d'éléments essentiels pour nourrir **l'attractivité de la « ville à la mer ».**



- **Maintenir** les grands équilibres du territoire, soit 80% d'espaces agricoles, naturels et forestiers, et préserver 80 000 hectares d'espaces agricoles pérennes.
- **Réduire** fortement la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers en extension de l'enveloppe urbaine .
  - Réduire de 50% la consommation d'espace en extension de l'enveloppe urbaine à l'échelle du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (période de référence 1999-2012). Définir des objectifs différenciés selon les territoires.
  - Les extensions urbaines qui seront rendues nécessaires, doivent être réalisées en continuité des centralités en recherchant la proximité des équipements, des commerces, des services et des transports collectifs.
  - Contenir les villages et hameaux dans la limite de leur enveloppe urbaine.
- **Prioriser** l'accueil de la population, des emplois et des services au sein de l'enveloppe urbaine :
  - Privilégier le renouvellement urbain dans les centralités et la requalification des espaces à vocation économique et commerciale.
  - Encourager l'évolution des zones résidentielles proches des centralités, en lien avec le développement de la marche à pied, du vélo et des transports collectifs performants.
  - Favoriser et privilégier la valorisation des espaces urbains sous-utilisés (dents creuses...) en optimisant leur consommation tout en préservant des respirations naturelles et paysagères et les espaces nécessaires à la gestion environnementale.
  - Inscrire le développement des communes littorales dans le respect de la sensibilité de ces espaces et de leur capacité d'accueil.
  - Accompagner l'évolution qualitative des villages et des hameaux au sein de leur enveloppe urbaine dans une vision d'ensemble cohérente du point de vue paysager, architectural, environnemental . . .
  - Stopper le mitage des territoires et notamment le développement des écarts et bâtis isolés.
- **Accompagner** les objectifs quantitatifs de construction de logements d'objectifs d'optimisation du développement urbain, tout en diversifiant, expérimentant et développant les formes d'habitat qui concilient l'intensification du développement, les parcours résidentiels, l'accès aux services et la qualité du cadre de vie. Préciser les objectifs différenciés d'optimisation du développement urbain pour tenir compte des spécificités locales de chacun des territoires.
- **Optimiser** le développement des sites d'activités économiques :
  - Favoriser l'insertion urbaine des emplois, des activités économiques et commerciales, en particulier dans les centralités.
  - Préserver des espaces pour l'industrie, la logistique et les activités portuaires, dans le respect des enjeux environnementaux, lorsqu'elles ne sont pas compatibles avec le tissu résidentiel et mixte.
  - Améliorer la qualité urbaine et l'intégration paysagère des espaces économiques et commerciaux (optimisation foncière, valorisation paysagère et environnementale . . .).
- **Développer une dynamique de projets** et faire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire un territoire porteur d'un nouveau modèle urbain à vivre :
  - Adapter les projets à leur contexte. Valoriser les qualités urbaines, naturelles et paysagères de chaque territoire, améliorer la qualité des entrées de ville et interfaces ville-nature. Renforcer le rôle paysager et environnemental de la nature en ville et des coupures d'urbanisation. Préserver le patrimoine bâti remarquable et les éléments du patrimoine local des territoires en permettant leur adaptation aux enjeux urbains, environnementaux et sociaux.
  - Promouvoir la réalisation d'espaces publics de qualité et favoriser la création architecturale.
  - Accompagner la coopération entre les territoires pour favoriser le partage d'expériences sur la mise en œuvre des projets urbains.
  - S'appuyer sur l'expertise des habitants.

Maintenir les grands équilibres du territoire



Réduire la consommation d'espace permet de préserver des capacités de développement adaptées aux besoins. À défaut, une consommation au fil de l'eau mobiliserait l'ensemble des stocks théoriquement disponibles aujourd'hui.

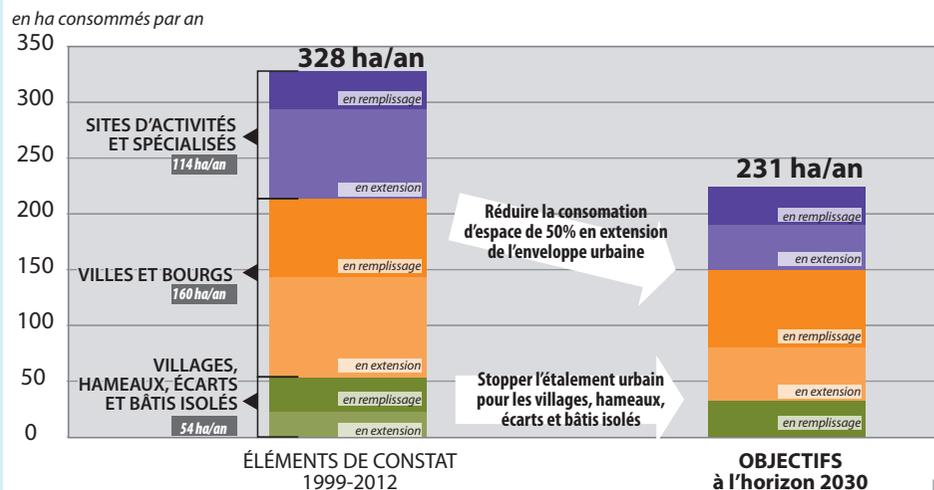
- Espaces naturels, agricoles et forestiers\*
- Espaces urbanisables théoriquement disponibles
- Espaces urbanisés

\* dont bâtis isolés, écarts, carrières et équipements divers, estimés à 1,3% du territoire

Sources : DDTM44, CG44, PLU Communes disponibles 2014, EPCI, SCoT, IGN, AURAN



Consommation d'espace par l'urbanisation



Réduire la consommation d'espace de 50% en extension de l'enveloppe urbaine

Stopper l'étalement urbain pour les villages, hameaux, écarts et bâtis isolés

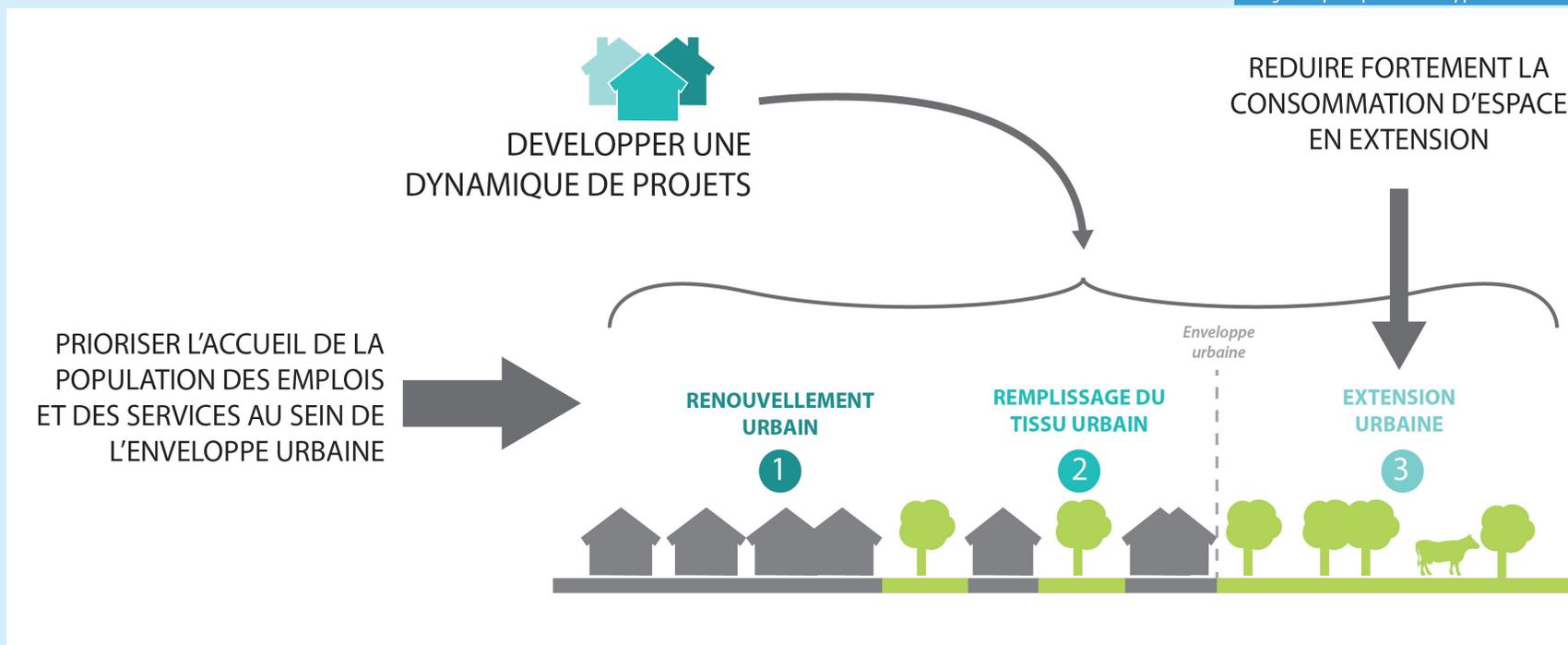
ÉLÉMENTS DE CONSTAT 1999-2012

OBJECTIFS à l'horizon 2030

Sources : DDTM44, CG44, PLU Communes disponibles 2014, EPCI, SCoT, IGN, AURAN



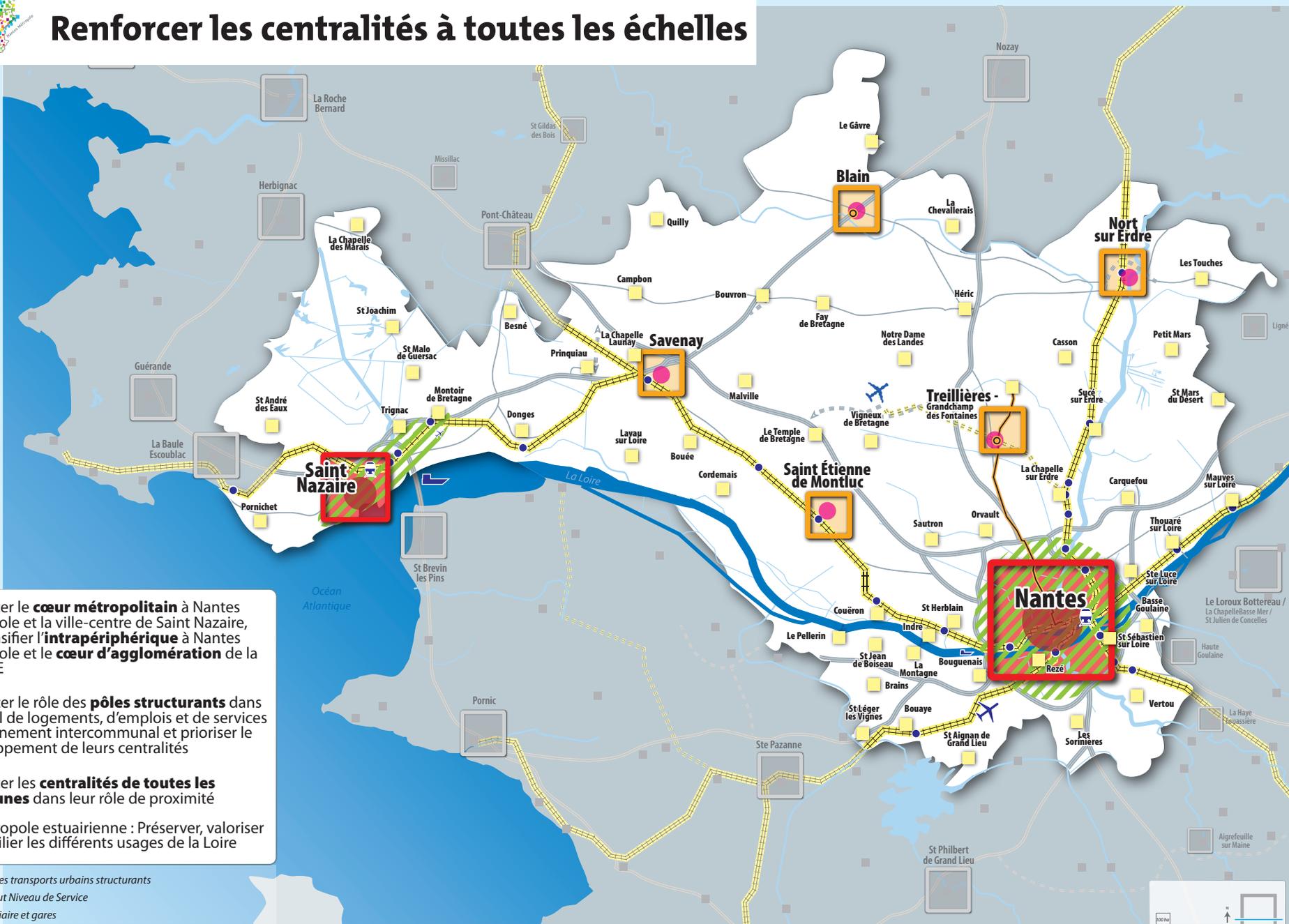
Les grands principes de développement urbain



- **Renforcer** les centralités à toutes les échelles afin de rechercher la proximité des équipements, commerces, emplois, services et transports collectifs, offrir des lieux de vie accessibles et de qualité, et favoriser la mixité sociale et générationnelle et fonctionnelle :
  - Les agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire ont la responsabilité de continuer d'accueillir la plus grande part du développement en termes d'emplois, de population à proximité des grands équipements et services urbains.
    - Le développement de l'urbanisation se fera principalement dans **l'intrapériphérique et notamment le cœur métropolitain** à Nantes Métropole, et la ville-centre de Saint-Nazaire et s'intensifiera dans le **cœur d'agglomération** de la CARENE, desservis par les transports collectifs structurants.
    - En dehors de ces espaces, le développement de l'urbanisation est privilégié dans **les centralités et les axes de transports structurants ou à vocation structurante**.
  - Renforcer le rôle des **pôles structurants** dans l'accueil de population, d'emplois et de services à rayonnement intercommunal :
    - En proposant une offre diversifiée de logements, notamment locatifs sociaux, services et emplois.
    - En développant leur desserte par les transports collectifs performants.
    - En optimisant les capacités d'accueil de chacun au regard de la présence des grands services structurants qu'ils accueillent et des potentialités de rayonnement intercommunal qui leur sont propres.
  - **Toutes les communes** ont un important rôle de pôle de proximité et doivent optimiser leurs centralités (*centre-ville, centre-bourg, pôle de quartier*) pour accueillir une offre diversifiée de logements, conserver des services de proximité et des emplois, notamment artisanaux. Une différenciation locale de leurs objectifs de développement pourra être étudiée à l'échelle des intercommunalités en fonction notamment des transports collectifs performants et de leur poids et responsabilités démographique et économique, de la présence d'équipements structurants, dans le respect de l'armature urbaine.



# Renforcer les centralités à toutes les échelles



- 

Conforter le **cœur métropolitain** à Nantes Métropole et la ville-centre de Saint Nazaire, et intensifier l'**intrapériphérique** à Nantes Métropole et le **cœur d'agglomération** de la CARENE
- 

Renforcer le rôle des **pôles structurants** dans l'accueil de logements, d'emplois et de services à rayonnement intercommunal et prioriser le développement de leurs centralités
- 

Conforter les **centralités de toutes les communes** dans leur rôle de proximité
- 

La métropole estuarienne : Préserver, valoriser et concilier les différents usages de la Loire

- 

Desserte par les transports urbains structurants
- 

Autocar à Haut Niveau de Service
- 

Réseau ferroviaire et gares

Source : Pôle métropolitain Nantes -Saint-Nazaire - AURAN



A photograph of a modern tram (M1 361) on a city street in Nantes Saint-Nazaire. The tram is white with green accents and is moving along a track. In the background, there are trees, a large building with a 'SVEP' sign, and other vehicles. A semi-transparent white box with a blue arrow points to the text overlay.

## Nantes Saint-Nazaire

► *Une organisation des mobilités favorisant l'ouverture à l'international, les connexions entre les territoires et la proximité au quotidien*

*Depuis plusieurs années, pouvoir se déplacer efficacement, permettre l'accès de tous aux équipements et services, en conjuguant les différents modes de transport, mais aussi faciliter la circulation des flux marchandises constituent l'ambition portée par le territoire pour ses habitants et ses entreprises. **Les préoccupations environnementales sont au cœur de la stratégie de mobilité.** Avec la nécessité de lutter contre les gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'énergies fossiles.*

*L'effort portera sur le renforcement de la capacité à amplifier l'urbanisation dans les centralités et à proximité des dessertes en transports collectifs et à développer la synergie des points de connexions entre les différents modes.*

*Nantes Saint-Nazaire affirme sa volonté d'accroître son accessibilité nationale et internationale, facteur d'attractivité essentiel tant pour le développement économique que pour le tourisme et la mobilité des habitants. À l'échelle du territoire, il s'agit aussi de lutter contre les inégalités socio-spatiales et de renforcer la qualité de vie en promouvant les mobilités durables.*

## **Principes d'urbanisation : articuler construction et transports collectifs**

**Armature urbaine et mobilités sont intimement liées.** Conformément aux objectifs du SCoT 1, ces dernières années, l'habitat s'est plutôt concentré autour des corridors de transports collectifs mais il reste encore une marche à franchir en **intensifiant le développement dans les centralités connectées**. Ce principe d'urbanisation doit permettre de garantir un accès aux ressources pour tous les habitants : équipements, pôles d'emplois majeurs du territoire, grands services urbains et services de proximité. Son respect permet également d'éviter des constructions « isolées » contraires au principe de lutte contre l'étalement urbain. Il encadre la localisation des constructions neuves et guide les initiatives visant à développer et/ou optimiser les réseaux de transports dans le tissu urbain existant.

## **Transports collectifs : proposer une offre performante**

De nombreux projets voient le jour pour relever les défis posés par l'augmentation du nombre de déplacements quotidiens sur le territoire et répondre aux exigences accrues en services de transports publics de qualité, y compris dans des milieux périurbains traditionnellement réservés au « *tout voiture* ». Il s'agit pour les autorités organisatrices de transport de créer les conditions d'un « mix mobilités » adapté aux nouvelles pratiques des usagers.

### » Offre urbaine

Les agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire concentrent les enjeux de développement des transports collectifs concernant les déplacements des habitants mais également des actifs venant y travailler et les déplacements « ciblés » (équipements, loisirs...).

Nantes Métropole est aujourd'hui l'une des agglomérations françaises où le réseau de transports collectifs est le plus développé, où des solutions innovantes sont régulièrement mises en œuvre. À eux seuls, les déplacements quotidiens en transports collectifs effectués par les habitants de Nantes Métropole représentent 40% des déplacements en transports collectifs des habitants des Pays de la Loire. 350 000 des 550 000 déplacements quotidiens supplémentaires prévus à horizon 2030 s'effectueront sur l'agglomération nantaise. La performance du réseau de transports collectifs nantais est donc de première importance dans la stratégie mobilités du terri-

toire. Le projet d'agglomération prévoit la poursuite du développement du réseau Chronobus, l'augmentation de la capacité du Busway et des lignes 2 et 3 de tramway à Commerce (*allongement des quais*), ainsi que le grand projet du pôle multimodal de la gare de Nantes et la poursuite du développement des P+R.

Dans l'agglomération nazairienne, la mise en œuvre du projet héliYce (2012) a modifié l'image du transport public sur l'agglomération. Cette première étape doit être poursuivie pour continuer à encourager le recours aux modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

### » Offre périurbaine

Par ailleurs, il est déterminant que **l'ensemble des pôles structurants bénéficie d'une desserte performante en transports collectifs**. Condition essentielle pour leur attractivité. Pour Savenay et Saint-Etienne de Montluc, il s'agit d'optimiser la desserte ferroviaire par le cadencement de l'offre, l'augmentation des fréquences et l'élargissement de l'amplitude des services, en lien avec la desserte de Nantes et Saint-Nazaire. Pour Nort-sur-Erdre et Treillières/Grandchamp-des-Fontaines, l'enjeu porte sur les complémentarités avec les dessertes par le tram-train et par autocar à haut niveau de services. Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire soutient également le déploiement sur Blain d'une liaison performante en transports collectifs, inexistante à ce jour.

### » Offre ferroviaire

Le cadencement des liaisons ferrées est essentiel pour assurer des connexions de qualité entre les pôles urbains du territoire. Il s'agit également de développer les liaisons ferrées sur l'ensemble de la métropole.

Là où les transports en commun ne peuvent assurer une desserte performante, le développement d'usages optimisés de la voiture sera recherché.

## **Réseaux de transport : assurer la fluidité des connexions**

En complémentarité, **l'interconnexion des réseaux et l'intermodalité sont indispensables**. Les gares, portes du périphérique et nœuds de connexions au réseau de transports collectifs structurants doivent jouer pleinement leur rôle de pôles d'échanges. Les interfaces entre les réseaux de transports interurbains (*Lila, Ter, Cap'atlantic...*) et les réseaux de transports urbains (*Tan et Stran*) seront recherchées.

Les pôles structurants auront à aménager de façon qualitative les **points de connexions** dans l'objectif notamment d'organiser le stationnement (*voitures individuelles, vélos...*). Ils assureront un rôle d'interface privilégiant la qualité des connexions des différents modes (*stationnement, ...*). Leur niveau de desserte privilégié au sein

de leur intercommunalité invite à privilégier le développement urbain dans les centralités et à organiser sur le territoire **un réseau de nœuds de connexion** permettant d'accéder aux pôles structurants.

L'**optimisation des infrastructures routières** sera par ailleurs recherchée grâce à une meilleure gestion et hiérarchisation des flux routiers, entre les axes majeurs (*autoroutes A11 et A183, routes nationales 165, 137, 171, périphérique nantais*).

## Marche à pied et vélo : rendre évidente la ville des courtes distances

Le territoire de Nantes Saint-Nazaire entend promouvoir les changements de comportements et de pratiques de déplacements des habitants et des entreprises dans l'objectif de favoriser le développement des modes « actifs » tels que **la marche et le vélo** pour les déplacements de proximité.

Les habitants seront de plus en plus nombreux à privilégier d'autres modes de transports que leurs voitures si les conditions le permettent. Cela passe en particulier par l'aménagement du territoire et l'organisation de la ville des courtes distances en renforçant les services, équipements, commerces, logements, emplois dans les centralités tout en privilégiant des espaces publics de qualité et partagés (*zones 30, zones de rencontre, plans de modération des vitesses, ...*).

Cela passe également par un aménagement du territoire qui privilégie les connexions des lieux de vie aux centralités à moins de 10 min à pied et à vélo grâce au développement de réseaux vélos et piétons, continus, agréables, sécurisés et accessibles.

Le développement des circuits vélos et piétons constitue un objectif pour capter des déplacements « quotidiens » (*domicile/travail notamment*) mais également pour encourager une découverte du territoire au plus près des espaces naturels et paysagers dont la préservation exclut le passage de voitures.



## Nouvelles pratiques de mobilité : encourager les alternatives à la voiture individuelle

La voiture reste le moyen de transport majeur mais la **priorité est de poursuivre la diminution de l'usage individuel de la voiture par les habitants et les entreprises**, en favorisant le choix d'autres pratiques de déplacements. Les actions déjà mises en œuvre par les autorités organisatrices de transports et les collectivités (*aires de covoiturages, autobus et autocars à haut niveau de services, tram-train...*) ont permis d'observer une évolution des pratiques.

L'intermodalité, le ferroviaire, le développement du transport fluvial, tant pour les personnes que pour les marchandises y contribuent, avec une prise en compte accrue des enjeux environnementaux. **Développer les alternatives à la voiture individuelle** participe aussi à réduire le coût de la mobilité, à une meilleure qualité de vie pour les habitants du territoire grâce à la diminution des effets sur la santé et l'amélioration des temps de déplacements.

Le développement de nouvelles énergies lié aux atouts du territoire, le déploiement de nouvelles motorisations des véhicules, les nouveaux usages et services liés au numérique, et les réflexions sur l'organisation des temps de la ville liées aux changements de modes de vie et de travail, sont également des opportunités à anticiper et à accompagner.

## Transport de marchandises : structurer une offre multimodale

En matière de mobilités de marchandises, le Pôle métropolitain entend jouer son rôle de **porte d'entrée régionale Ouest de la façade Atlantique de première importance**. La logistique et le transport de marchandises s'organisent à plusieurs échelles, des grands flux internationaux depuis les sites de production à la logistique du dernier kilomètre en centre urbain.

Nantes Saint-Nazaire entend conforter son rôle de plate-forme d'échanges et de nœud logistique, au bénéfice de l'ensemble des bassins de vie avec lesquels il développe des interrelations, à l'échelle notamment du Grand-Ouest et de la façade Atlantique, grâce à la présence du Grand Port Maritime et aux aéroports.

Les flux de marchandises doivent notamment s'inscrire dans la recherche d'une meilleure utilisation de tous les modes de transports présents, en développant les lignes maritimes portuaires, une offre de desserte fluviale et en organisant le **système fret ferroviaire** qui doit être connecté au centre de la France et de l'Europe.

L'enjeu de développement du fret fluvial est particulièrement important pour le territoire estuarien. L'activité d'Airbus des prochaines années, le trafic conteneurs entre Montoir (*Carene*) et Cheviré (*Nantes*) ainsi que les tonnages de déchets ménagers entre Montoir et Couëron (*Nantes Métropole*) sont suffisamment réguliers et importants pour envisager de développer le service fluvial.

Les flux de marchandises doivent être organisés jusqu'au dernier kilomètre, en les intégrant dans les réflexions en amont des projets urbains et logistiques, pour concilier dynamisme commercial, attractivité économique d'agglomération et cadre de vie apaisé.

## Liaisons internationales : accompagner les projets d'infrastructures

Éloigné des principaux axes d'échanges et des grandes zones économiques européennes, **l'accessibilité «tous modes» de la métropole Nantes Saint-Nazaire demeure un enjeu fondamental**. Il s'agit de se connecter aux grandes villes françaises et européennes en développant les complémentarités entre le ferroviaire, dont la pertinence baisse au-delà de 500 km, et l'aérien. Il s'agit notamment de disposer d'une infrastructure adaptée permettant de multiplier le nombre de liaisons point à point et de répondre à l'augmentation croissante du trafic aérien de l'aéroport actuel.

Pour Nantes Saint-Nazaire, **développer son ouverture sur le monde** et sa connexion aux flux est indispensable pour garantir son rayonnement et son attractivité. La performance des infrastructures (*aéroports, ports, gares TGV de Nantes et Saint-Nazaire, autoroutes A11 et A83, et routes nationales 165, 137, 171*) et des services visant à relier le territoire au cœur de l'Europe, et à faciliter la circulation des biens et des personnes, demeure un objectif fort.

Parmi les infrastructures actuelles et en projet à l'horizon 2030 favorisant **le développement économique et l'attractivité nationale et internationale**, sont à prendre en compte le projet stratégique du Grand Port Maritime, le projet d'aéroport du Grand Ouest et son insertion dans le réseau routier et ferroviaire (*desserte routière RN843, projet de ligne tram-train en embranchement de la ligne Nantes - Châteaubriant dans le prolongement de la desserte du pôle structurant de Treillières/Grandchamp-des-Fontaines, projet de Lignes Nouvelles Ouest Bretagne Pays de Loire - LNOBPL - à plus long terme*).

Elles doivent s'intégrer sur les territoires d'accueil et s'inscrire de façon cohérente dans le projet porté par la métropole Nantes Saint-Nazaire, notamment dans le respect de l'armature urbaine, du renforcement des centralités et de la préservation des grands équilibres environnementaux, sociaux et économiques.

Rester connecté à ses voisins les plus directs et renforcer ces liens est également indispensable, en améliorant les connexions des réseaux (*locaux, régionaux, internationaux*) au bénéfice de tous.



- **Renforcer** l'accessibilité interrégionale, nationale et internationale de Nantes Saint-Nazaire. Définir les conditions d'intégration des grandes infrastructures :
  - Irriguer le territoire vers et depuis ces grandes infrastructures de transports en assurant leur connexion au réseau local
  - Développer la mise en place d'une desserte fluviale.
  - Organiser le système fret ferroviaire (*chantiers transport combiné, virgule du secteur de Savenay, préservation des fonctionnalités dans le cadre du transfert de la gare Nantes État, développement sur l'étoile ferroviaire nantaise...*).
  - S'assurer de l'intégration des grands projets d'infrastructure dans le respect de l'armature urbaine, du renforcement des centralités et de la préservation des grands équilibres environnementaux, sociaux et économiques.
  - Renforcer les liens avec les territoires voisins et les autres métropoles de l'Ouest.
  - Renforcer les capacités de franchissement de la Loire au sein de l'intra-périphérique de Nantes Métropole.
- **Relier** les territoires grâce aux transports collectifs performants pour réduire l'usage de la voiture :
  - Accompagner les complémentarités (*coûts, tarifications, offre, services*) des différents réseaux de transports à l'échelle du territoire Nantes Saint-Nazaire, et avec les territoires voisins, afin de faciliter la lisibilité et leur utilisation par les usagers. Communiquer sur les offres existantes. Permettre l'accessibilité de tous aux transports collectifs (*tarification sociale et solidaire*).
  - Soutenir le développement du ferroviaire et notamment l'étoile ferroviaire et la liaison ferrée Nantes Saint-Nazaire par l'augmentation des fréquences, la mise en place du cadencement (*1/2h aux heures de pointes et 1h sur le reste de la journée*) et l'optimisation de la desserte ferroviaire existante et projetée des pôles structurants. Ne pas obérer la remise en service potentielle des axes ferroviaires inutilisés.
  - Favoriser en priorité le développement urbain autour des gares, des pôles d'échanges et des points de connexions, en lien avec l'armature urbaine.
  - Organiser la complémentarité des différents modes de déplacements autour, depuis et vers les centralités et les points de connexions (*vélo, transports en commun, covoiturage...*)
- **Diminuer** les distances de déplacements en intensifiant les centralités pour renforcer la proximité : inciter aux changements de comportements en faveur des modes actifs (*marche / vélo*) et favoriser les alternatives à la voiture par la poursuite du développement de la ville des courtes distances (*urbanisation prioritaire dans les centralités et liaisons entre le bourg et les villages et hameaux*), un espace public partagé et apaisé, une communication ciblée (*tarifs, santé, temps, aménagements...*).
- **Accompagner** les innovations et les changements à venir :
  - Anticiper le développement des nouvelles énergies et leurs impacts sur les territoires (*nouvelles motorisations, alimentation des véhicules...*).
  - Accompagner le développement et les effets du numérique sur les déplacements et les services de mobilités dans une logique d'intermodalité.
  - Intégrer la logistique urbaine en amont des grands projets urbains.
  - Réfléchir aux temps de la ville et à la demande de déplacements concentrée aux heures de pointe.
  - Utiliser les potentialités du territoire pour alimenter en énergie verte les véhicules de demain (*éolien, méthane, énergies marines...*).



# Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

## Développer les mobilités en favorisant l'ouverture à l'international, les connexions entre les territoires et la proximité au quotidien

### Renforcer l'accessibilité de Nantes Saint-Nazaire

- Développer l'axe Nantes Saint-Nazaire en s'appuyant sur le corridor estuarien mer, fleuve, terre, fer (réseau ferroviaire, réseau routier majeur, transport fluvial, cyclotourisme)
- Assurer le rayonnement du territoire à toutes les échelles (TGV, aéroports actuels et projet, Grand Port Maritime, projet ferroviaire LNOBPL...)

### Relier les territoires grâce aux transports collectifs

- S'appuyer sur les réseaux urbains structurants
- Structurer une offre interurbaine performante
  - Ferroviaire
  - Autocar à Haut Niveau de Service
  - Anciennes lignes ferrées à préserver
- Renforcer les pôles d'échanges et les points de connexion
- Faciliter les complémentarités d'offres et de services

### Renforcer la proximité pour développer les modes actifs

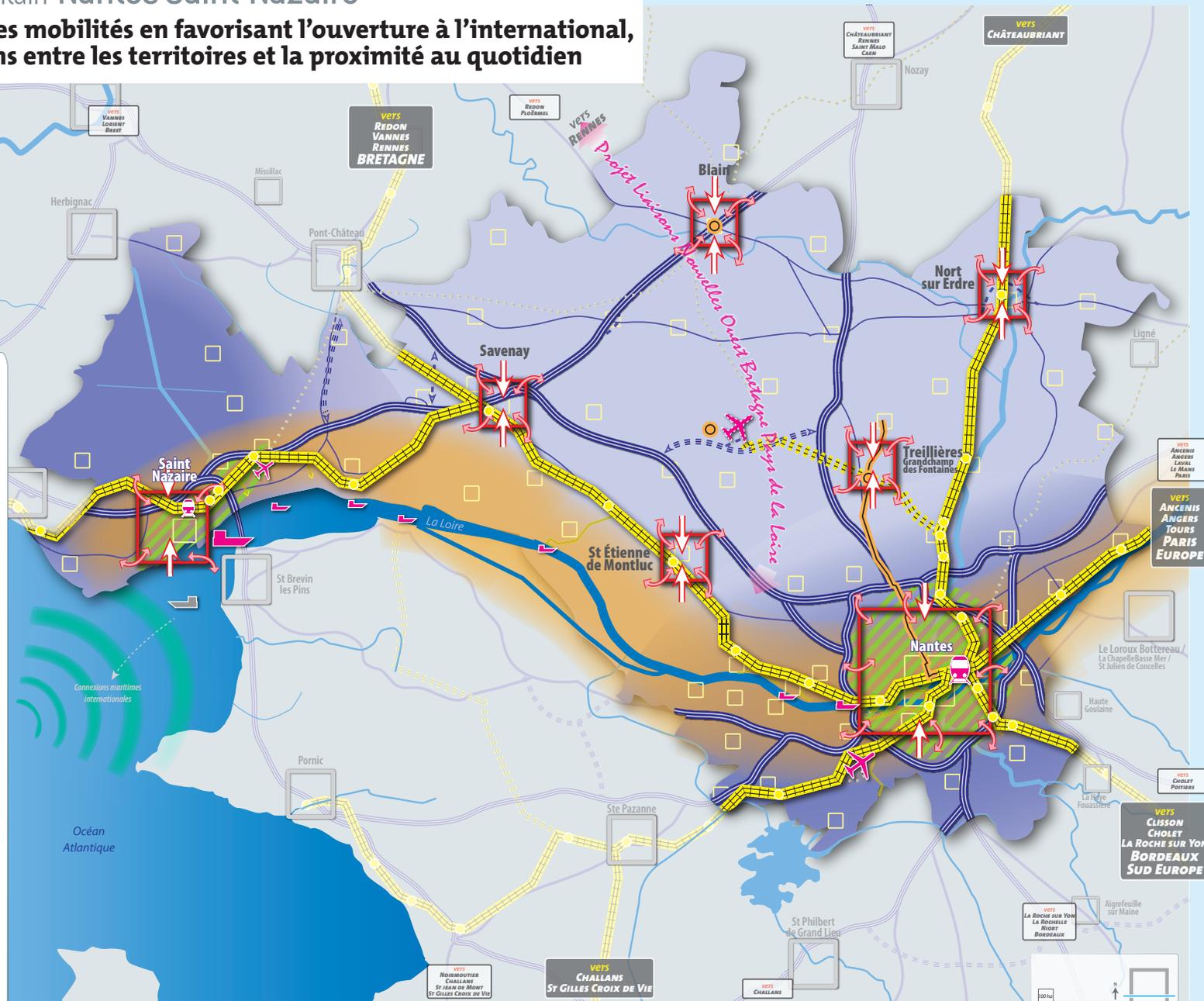
- Diversifier les fonctions des polarités de l'armature urbaine pour développer la ville des courtes distances
- Intensifier le développement de la marche à pied et du vélo dans et vers les centralités

### Favoriser un usage raisonné de la voiture

- Optimiser les infrastructures routières existantes
- Favoriser les nouvelles pratiques et usages de la voiture (parcs-relais, aires de co-voiturage)

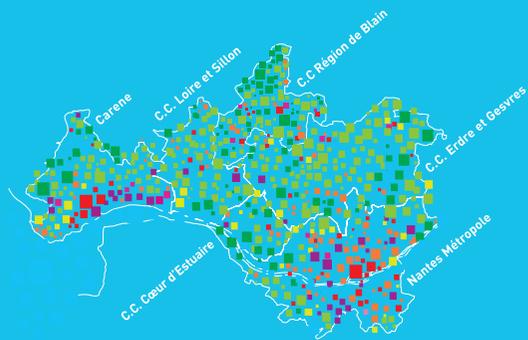
### Accompagner les changements à venir

- Utiliser les potentialités du territoire pour alimenter en énergie verte les véhicules de demain (éolien, méthane, énergies marines...)



Source : Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire - AURAN





**NANTES SAINT-NAZAIRE PÔLE MÉTROPOLITAIN**  
**2, COURS DU CHAMP DE MARS – 44000 NANTES**  
**[WWW.NANTESSAINITNAZAIRE.FR](http://WWW.NANTESSAINITNAZAIRE.FR)**



**AURAN**  
**2, COURS DU CHAMP DE MARS – 44000 NANTES**  
**[WWW.AURAN.ORG](http://WWW.AURAN.ORG)**



**ADDRN**  
**109, CENTRE RÉPUBLIQUE – 44600 SAINT-NAZAIRE**  
**[WWW.ADDRN.FR](http://WWW.ADDRN.FR)**